



# *Projet éolien de St Léger de Montbrun*

COMMUNE DE ST LÉGER DE MONTBRUN  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS  
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES (79)

## *TOME 5 : VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE*

*DE L'ÉTUDE D'IMPACT*



MAÎTRE D'OUVRAGE  
WPD ENERGIE 109 SAS  
32-36 RUE DE BELLEVUE  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

**DECEMBRE 2022**  
**Version complétée MAI 2023**





## Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien de Saint-Léger-de-Montbrun

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : Deux-Sèvres (79)

Commune : Saint-Léger-de-Montbrun



Tome 4.3 du Dossier de Demande  
d'Autorisation Environnementale

**Etude réalisée par :**

ENCIS Environnement  
Parc Ester Technopole  
21, rue Columbia  
87068 Limoges

**Maître d'ouvrage**

wpd Energie 109  
32-36 rue de Bellevue  
92100 Boulogne-Billancourt

HISTORIQUE DES REVISIONS				
Version	Etabli par :	Corrigé par :	Validé par :	Commentaires et date
0	Benoit CHAUVIT paysagiste	Raphaël CANDEL-ESCOBAR paysagiste	Perrine ROY paysagiste	Première émission (version minute) 01/04/2022
	BC	RCE	PR	
1	Benoit CHAUVIT paysagiste	Mélanie FAURE paysagiste	Mélanie FAURE paysagiste	Version finale pour dépôt du DDAE 15/12/2022
	BC	MF	MF	

#### Préambule

La société wpd Energie 109, opérateur/producteur français d'énergie renouvelable, a initié le projet éolien de Saint-Léger-de-Montbrun sur la commune du même nom dans le département des Deux-Sèvres (79).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.



## Sommaire

<b>1 Introduction</b>	<b>7</b>	3.3.1 L'analyse des structures paysagères	54
<b>1.1 Les acteurs du projet</b>	9	3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER	57
1.1.1 Le porteur de projet	9	3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	61
1.1.2 Localisation	9	3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	72
1.1.3 Le bureau d'études paysagères	9	<b>3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate</b>	<b>74</b>
<b>1.2 Les documents de référence éolien / paysage</b>	10	3.4.1 La description des structures et motifs paysagers	74
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien	10	3.4.2 Les espaces vécus	76
1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien	11	3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	83
1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	11	<b>3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle</b>	<b>88</b>
1.2.4 Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté de commune du Thouarsais	12	3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	88
1.2.5 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Thouarsais	12	3.5.2 Les secteurs à enjeux	88
<b>2 Méthodologie</b>	<b>15</b>	3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet	90
<b>2.1 Méthodologie générale et définitions</b>	17	<b>3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien dans la ZIP</b>	<b>93</b>
2.1.1 Démarche globale	17	3.6.1 Structures paysagères et perceptions	93
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»	17	3.6.2 Occupation humaine et cadre de vie	93
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	17	3.6.3 Éléments patrimoniaux et touristiques	93
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	17	3.6.4 Effets cumulés potentiels	93
<b>2.2 Définition des aires d'étude</b>	18	<b>4 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien</b>	<b>95</b>
<b>2.3 Méthodologie détaillée</b>	20	<b>4.1 L'objet « éolienne » et le paysage</b>	97
2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet	20	4.1.1 Les rapports d'échelle	97
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet	23	4.1.2 L'éclairement	101
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	24	4.1.3 La rotation des pales	101
2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et <b>mesures d'accompagnement</b> du projet	28	4.1.4 Le balisage des éoliennes	101
<b>2.4 Limites et difficultés rencontrées</b>	28	4.1.5 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief	102
<b>3 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet</b>	<b>29</b>	4.1.6 L'angle de vue	102
<b>3.1 Le contexte paysager du territoire</b>	31	4.1.7 La distance entre l'observateur et l'éolienne	102
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	31	4.1.8 Typologies de perceptions statiques	104
3.1.2 Les unités paysagères	35	4.1.9 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)	104
3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	38	<b>4.2 Principales problématiques éolien / paysage</b>	105
3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	40	4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force	105
3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés	42	4.2.2 Les notions de saturation / respiration	105
<b>3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée</b>	43	4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité	106
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	43	4.2.4 Composition d'un parc éolien	107
3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	45	<b>4.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens</b>	107
3.2.3 Le contexte touristique	53	4.3.1 Les observateurs	107
<b>3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée</b>	54	4.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien	107
		4.3.3 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien	109
		4.3.4 Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Aveyron, la Lozère, l'Yonne et la Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien	110
		4.3.5 Représentations sociales associées aux paysages éoliens	110
		4.3.6 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens	111

<b>5</b>	<b>Raisons du choix du projet et solutions de substitution envisagées</b>	<b>113</b>
5.1	Préconisations du projet paysager	115
5.2	Choix du secteur d'implantation	116
5.3	Choix d'une variante de projet	116
5.3.1	Variante n°1	116
5.3.2	Variante n°2	116
5.3.3	Analyse comparative des variantes de projet	116
5.3.4	Synthèse de l'analyse des variantes	125
5.4	Description de la variante de projet retenue	126
5.4.1	Les éoliennes	126
5.4.2	Les aménagements connexes	126
5.4.3	La description des travaux	127
5.4.4	La description des modalités d'exploitation	127
5.4.5	Plan de masse	127
<b>6</b>	<b>Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine</b>	<b>129</b>
6.1	Les effets de la construction du projet sur le paysage	131
6.1.1	Phase d'installation de la base vie	131
6.1.2	Phase d'amenée des matériaux et des équipements	131
6.1.3	Phase de construction	131
6.2	Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	132
6.2.1	Rappel méthodologique	132
6.2.2	Présentation des photomontages	132
6.2.3	Les perceptions visuelles globales du projet	133
6.2.4	Les effets du projet depuis l'aire éloignée	135
6.2.5	Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	144
6.2.6	Les effets du projet depuis l'aire immédiate	167
6.2.7	Les effets du projet dans la zone d'implantation potentielle	186
6.2.8	Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés	188
6.3	Synthèse des impacts	205
6.3.1	Les relations du projet avec les entités et structures paysagères	205
6.3.2	Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques	205
6.3.3	Les effets sur l'occupation humaine et le cadre de vie	205
6.3.4	L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat	205
6.3.5	Les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés	205
<b>7</b>	<b>Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet</b>	<b>209</b>
7.1	Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception	212
7.2	Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)	212
7.3	Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement	214
<b>8</b>	<b>Tableaux - Figures - Cartes - Photographies</b>	<b>215</b>
<b>9</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>219</b>



# 1 Introduction



## 1.1 Les acteurs du projet

### 1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société wpd onshore France pour le compte de wpd Energie 109, société dépositaire de la Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de Saint-Léger-de-Montbrun.

Le groupe se présente ainsi : «Wpd onshore France fait partie du groupe wpd Europe, spécialisé depuis près de 20 ans dans la conception, le financement et l'exploitation de parcs éoliens. Fondé en Allemagne en 1996 pour réaliser des parcs éoliens, le groupe wpd Europe est devenu depuis plusieurs années un des leaders sur le marché des énergies renouvelables.

Depuis la création du groupe, wpd Europe a installé plus de 2 260 éoliennes à travers le monde représentant une puissance de 4,45 GW. Au niveau international, des filiales de wpd Europe sont présentes dans la majorité des pays européens, ainsi qu'en Asie et en Amérique. Plus de 2 200 personnes travaillent aujourd'hui à la concrétisation des projets au sein du groupe wpd Europe.

Fort de l'excellent classement A attribué par l'agence de notation Euler Hermès, filiale d'Allianz, le groupe wpd Europe est reconnu pour sa solvabilité et sa solidité financière supérieure à la moyenne de l'ensemble des entreprises auditées par Euler Hermès et inspire la confiance des organismes de financement.

En France, wpd onshore France, filiale du groupe wpd Europe créée en 2002, est chargée de l'identification des sites, du développement des projets et du financement de parcs éoliens terrestres. Wpd onshore France construction s'occupe de la construction, et wpd onshore France windmanager de l'exploitation.

32 parcs éoliens (204 éoliennes au total) ont été réalisés par wpd onshore France ou sont actuellement en cours de construction, pour une puissance totale de 492 MW. Les parcs construits totalisent une production annuelle de près de 1,1 milliard de kilowattheures soit l'équivalent de la consommation domestique de 900 000 personnes (source MTES – hors chauffage et eau chaude). Chaque année, cette production électrique permet d'éviter l'émission de 910 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Ainsi, wpd onshore France participe de manière significative à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en France.

La société wpd onshore France est présente dans de nombreuses régions (Hauts-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire), grâce à ses agences de Boulogne-Billancourt (92), Limoges (87), Nantes (44), Dijon (21), Lyon (69), Cholet (49) et Lille (59).

Afin de garantir des projets éoliens harmonieux, wpd onshore France travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les communes, les services de l'État, la population, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrain.

Adhérente de France Energie Eolienne, wpd onshore France est impliquée dans les commissions de travail et les activités des groupes régionaux et agit quotidiennement pour que l'éolien trouve la place qu'il mérite dans le mix énergétique français.»

#### Responsables du projet :

- Adeline Gauthier, responsable projet
- Margot Delaporte, responsable d'études environnementales

#### Adresse :

wpd onshore France  
32-36 rue de Bellevue  
92100 Boulogne-Billancourt

### 1.1.2 Localisation

Localisé dans le département des Deux Sèvres (79), en région Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur la commune de Saint-Léger-de-Montbrun, qui fait partie de la Communauté de Communes du Thouarsais.

### 1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé en environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2021, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 144 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

ENCIS Environnement  
Parc ESTER Technopole  
21, rue Columbia  
87068 Limoges  
Tél. : 05 55 36 28 39

## 1.2 Les documents de référence éolien / paysage

### 1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et suivants et articles R.222-2 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le SRE de Poitou-Charentes a été validé par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2012.

Le SRE Poitou-Charentes a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 4 avril 2017, en raison de l'absence d'évaluation environnementale préalable à son approbation. Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du Code de l'Environnement :

- L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation ;
- L'annulation du SRE est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter des parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

L'annulation d'un SRE ne remet nullement en cause leurs objectifs stratégiques : les services de l'Etat poursuivent l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les parcs éoliens en veillant à la bonne prise en compte des sensibilités et enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux identifiés dans ces schémas.

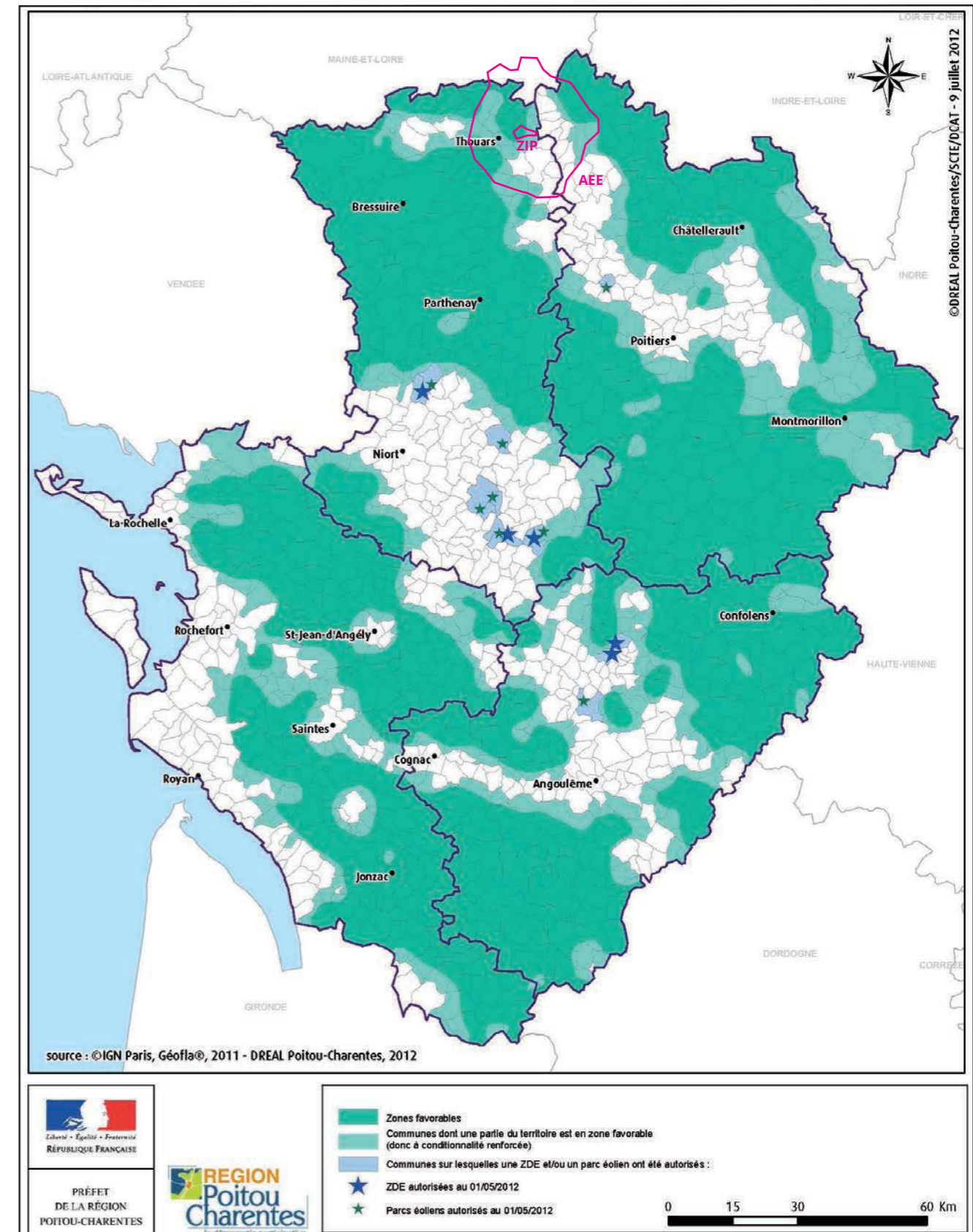
#### 1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, sites patrimoniaux remarquables, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le Schéma Régional Eolien Poitou-Charentes présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude est en bordure d'une zone favorable au développement éolien et la commune de Saint-Léger-de-Montbrun fait partie de la liste des communes favorables (cf. carte ci-contre).

#### 1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

Le SRE Poitou-Charentes contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- tenir compte de la capacité d'absorption des paysages vis à vis de l'éolien en fonction des perceptions sociales du paysage ;
- composer avec une ligne de force du paysage naturelle (ligne de crête, limite de boisement...) ou humaine (infrastructures...);
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère ;



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Poitou-Charentes).

- ménager des espaces de transitions suffisants entre les parcs éoliens et les motifs de paysage ou les paysages de l'intime (chaos rocheux dans un bosquet, petit étang...) qui sont des éléments de paysage non protégés mais à forte valeur affective ou à forte capacité de dépaysement ;
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage ;
- limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire, le mitage de l'horizon ;
- prendre en compte les perceptions depuis le réseau viaire. Les routes - espace public démultiplié - permettent de découvrir et de traverser les paysages, elles en offrent les points de vue collectifs. Certains axes routiers historiques ont été tracés dans une logique de perspective magistrale dont la profondeur de champ peut être supérieure aux 6 km habituellement adoptés pour apprécier l'impact d'un projet.

### 1.2.1.3 Les sensibilités paysagères inventoriées dans le SRE

La Zone d'Implantation Potentielle du projet éolien se trouve en bordure d'une zone favorable à l'implantation d'éolien (cf. carte précédente des zones favorables du SRE).

On note également la présence de plusieurs vallées dans l'aire d'étude éloignée : la vallée du Thouet et la vallée de la Dive.

Dans le SRE, il est précisé que les vallées en général présentent une sensibilité paysagère très importante. Celles-ci constituent un secteur très contraint, où le développement de l'éolien apparaît inadapté. Par ailleurs, elles accueillent souvent de nombreux monuments historiques et/ou sites protégés. Des zones de vigilance de 1 km de part et d'autre contraignent le développement éolien « par la protection de l'horizon visible et l'exclusion de la concurrence visuelle entre la vallée et ses monuments, d'une part, et les projets éoliens, d'autre part. ».

La ZIP est située en dehors des secteurs définis sur cette cartographie, et reste relativement éloignée de la vallée du Thouet et à un peu plus d'un km de la Dive dont les visibilitées depuis les versants seront étudiés attentivement.

### 1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Éolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE pour qu'il bénéficie du tarif de rachat spécifique à l'éolien.

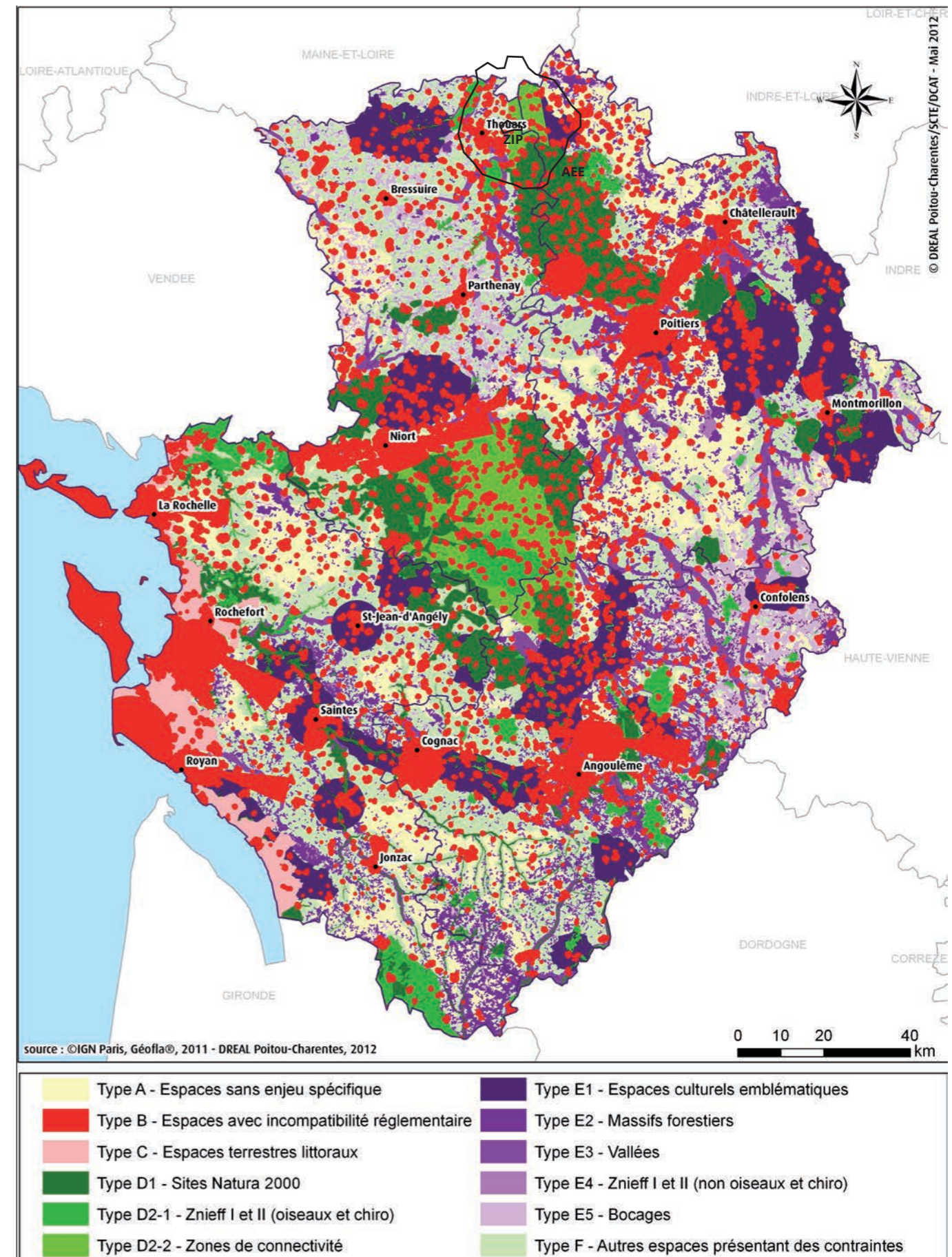
La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ne se situe pas dans une Zone de Développement Éolien. Aucun arrêté préfectoral de ZDE ne spécifie donc de recommandations paysagères pour le projet.

### 1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation au changement climatique ;



Carte 2 : Enjeux susceptibles de contraindre le développement éolien (source : SRE Poitou-Charentes).

- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

### 1.2.4 Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté de commune du Thouarsais

Le document d'orientation et d'objectifs approuvé le 10/09/2019 présente au chapitre «2.3 Être le territoire de référence en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique» les éléments suivants concernant la thématique de la transition énergétique :

«Le Thouarsais s'est engagé à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre et à devenir territoire à énergie positive d'ici 2050. Pour mettre en œuvre ce projet, la CC du Thouarsais mène de nombreuses actions, depuis plus d'une dizaine d'années, sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

La Communauté de Communes du Thouarsais a souhaité inscrire sa démarche de transition démographique dans un outil de planification, un Plan climat air énergie territorial (PCAET). Ainsi celui-ci développe la stratégie de maîtrise de l'énergie, son développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique, en fixant des objectifs à l'horizon 2030.

#### 2.3.1 Développer une production locale d'énergies renouvelables

2-3-1-1 L'installation de nouveaux sites d'énergies renouvelables (parc éolien et photovoltaïque, méthanisation, bois énergie...) sera possible en zone agricole et naturelle, dans le respect de la réglementation en vigueur et des servitudes d'utilité publique. Cette localisation sera définie dans les documents d'urbanisme, qui veilleront aussi à ce que les sensibilités écologiques, paysagères et architecturales soient prises en compte lors de l'implantation de ces systèmes de production d'énergie renouvelable.

2-3-1-2 La création de systèmes de production d'énergie renouvelable sera encouragée pour alimenter les nouvelles opérations ou celles en renouvellement urbain, dans tous les domaines : habitat, économie, commerces, équipements publics, agriculture, tourisme...

L'implantation de parc photovoltaïque au sol n'est possible que sur des sites et sols pollués, des anciennes décharges/carrières/ déchetteries/ centre d'enfouissements etc. Elle pourra s'envisager sur des espaces de friches industrielles/commerciales/urbaines s'ils sont déjà artificialisés et sous réserve de ne pas concurrencer les potentiels de densification et/ou de renouvellement urbain éventuels identifiés par ailleurs sur la commune.

2-3-1-3 Les porteurs de projet ou acteurs économiques autour de l'énergie renouvelable ou de la transition énergétique pourront également s'implanter si besoin dans la nouvelle zone d'activité économique structurante à l'est de Thouars (voir partie 2-1).»

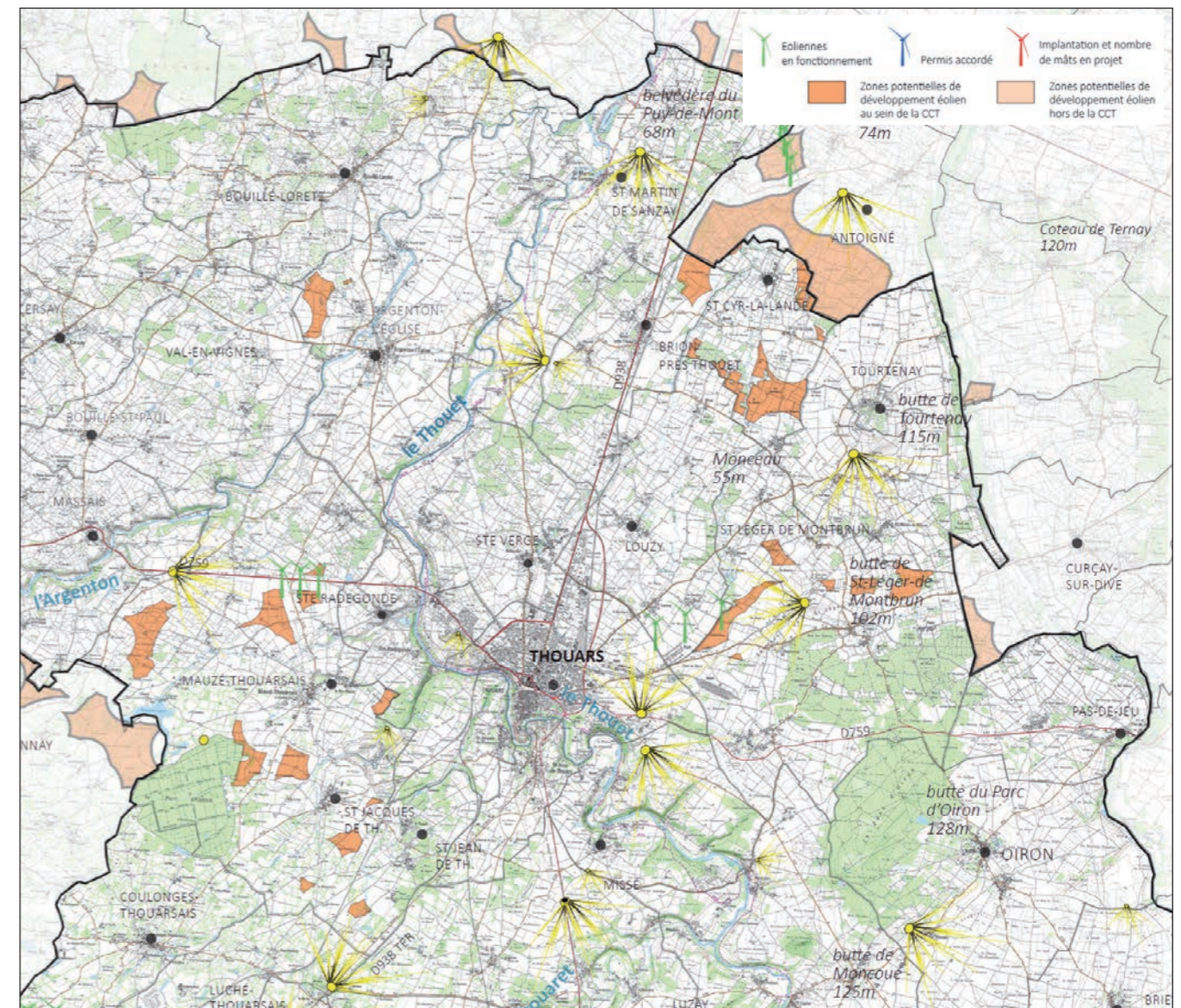
### 1.2.5 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Thouarsais

La Communauté de Communes du Thouarsais a approuvé son Nouveau PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL lors du Conseil Communautaire du 4 Février 2020. Ce document de planification renouvelle les objectifs souhaités pour le territoire, les règles de constructibilité ainsi que les conditions d'occupation des sols.

Les pièces du PLUi comprennent notamment en cinquième partie les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dont la partie C est dédiée à la thématique Paysage-Energie.

Les objectifs développés sont les suivants :

- à l'échelle territoriale, parvenir à faire lire les lignes de force du paysage et préserver les cônes de vue des routes principales
- à l'échelle des plaines et de buttes et de la vallée du Thouet et ses affluents, travailler l'implantation en tenant compte des indications présentées sur la carte en page suivante
- à l'échelle piétonne, créer des rapports d'échelle «harmonieux» avec les éoliennes en valorisant les éléments du paysage local (village, vallée, butte, arbre, terril...) et adoucir les covisibilités proches et les abords des mâts.



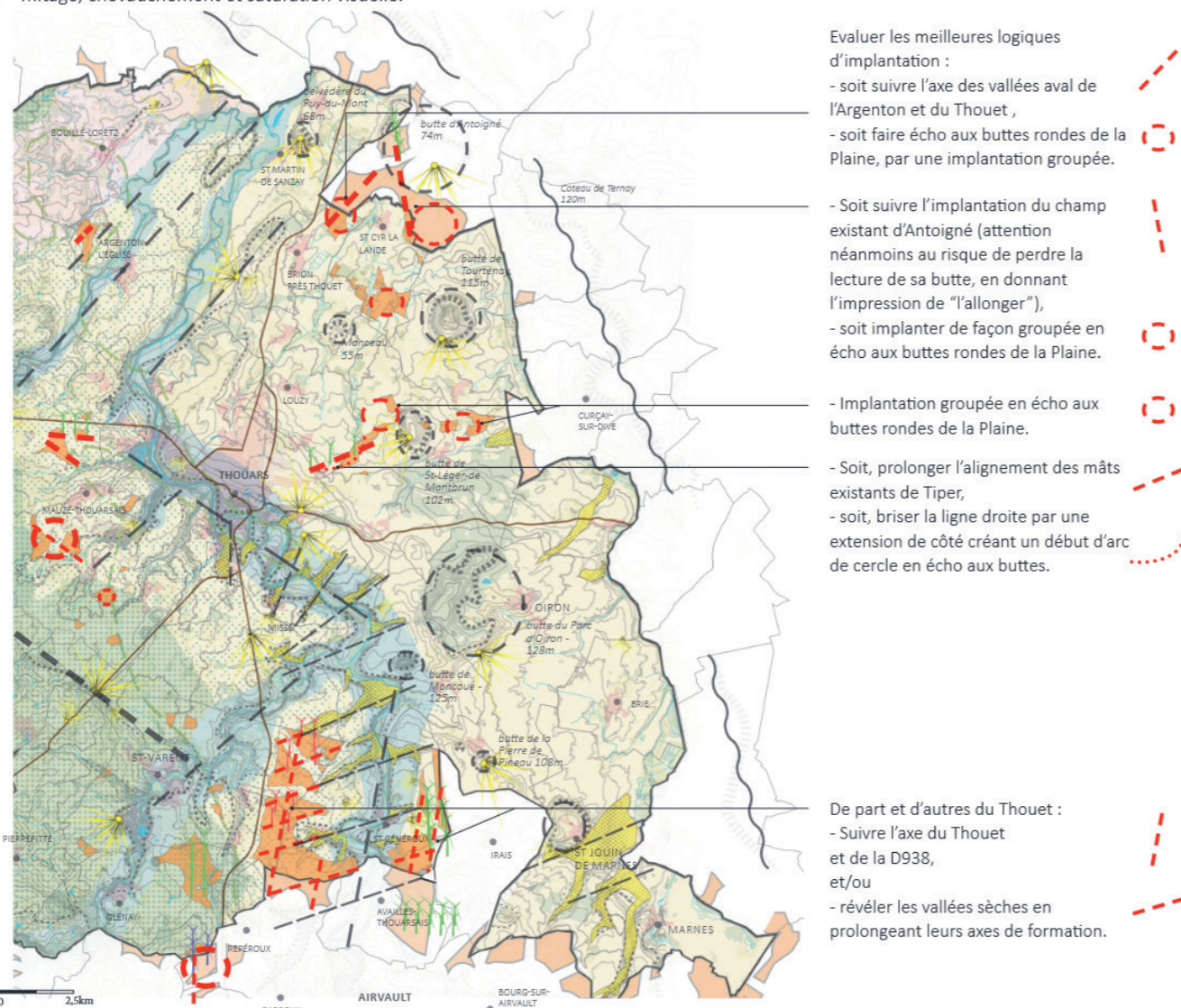
Carte 3 : Points de vue principaux à prendre en compte (source : annexe des OAP Paysage-Energie du PLUi).

### 3.4 LA PLAINE ET LES BUTTES & VALLÉE du Thouet et ses affluents

#### PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT :

Tenir compte des indications légendées de la carte ci-dessous afin de choisir la meilleure implantation.

- Afin de distinguer entre eux les champs éoliens de la Plaine, visibles de loin et nombreux, il est souhaitable de différencier l'espacement des mâts entre deux champs. Cette qualité d'espacement propre à chaque champ doit avoir un lien avec les éléments du paysage : faire lire un bois, une butte, un village ou autres, en resserrant les mâts ou bien en les écartant. Soit l'élément sera lu au travers des mâts suffisamment espacés pour laisser passer la vue. Soit il sera visible à côté du champ, lequel sera suffisamment ramassé pour laisser un cône de vision sur l'élément.
- Le caractère très ouvert de la plaine, notamment dans le secteur sud-est, implique des co-visibilités importantes avec les champs éoliens et entre eux. Tout projet éolien prendra en compte les autres champs existants et potentiels, en minimisant au possible les effets de mitage, chevauchement et saturation visuelle.



12 OAP "Paysage & Énergie, volet éolien" / MO : CC du Thouarsais / AMO : Collectif PAP / MOE : Isabel Claus / 11-2019

Carte 4 : Principes d'aménagements dans le secteur du projet (source : annexe des OAP Paysage-Energie du PLUi).





## 2 Méthodologie



## 2.1 Méthodologie générale et définitions

### 2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement,

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010, 2016 et 2020) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

### 2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après **le Larousse**, la définition du paysage est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**<sup>1</sup>, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers,

relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

### 2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver le paysage tel qu'il est lorsqu'il est jugé de qualité est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se confronte donc à une réalité économique et sociétale. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact, permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement ».

### 2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 110°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisi de réaliser des photomontages réalistes à 60° pour une page A3, conformément à la méthodologie du carnet, ainsi que des esquisses panoramiques à 120°.

<sup>1</sup> Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

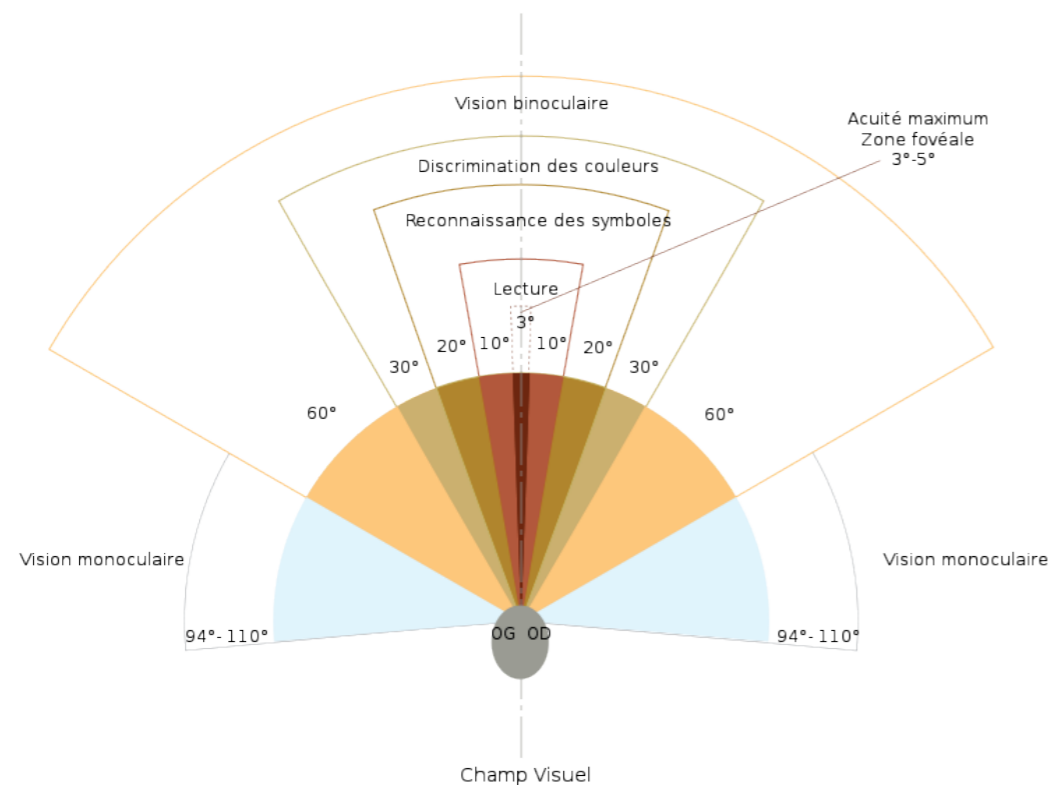


Figure 1 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto).

## 2.2 Définition des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version octobre 2020) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : jusqu'à 1 300 m autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentour. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité.

Cette aire d'étude d'environ 1 000 m autour de la ZIP a été étendue jusqu'à 1 300 m pour englober le pont gallo-romain à l'est et les extrémités du village de Vrère au sud et du hameau du Bouchet à l'ouest.

Elle englobe également le village de Saint-Martin-de-Mâcon ainsi que plusieurs hameaux. La butte du Petit Peu de Montbrun avec son église isolée est également comprise dans l'AEI.

- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : de 1 à 1,3 km jusqu'à 6 voire 9,5 km de la ZIP.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

Cette aire d'étude s'étend jusqu'à la ville de Thouars. Les autres lieux de vie sont des bourgs de taille réduite. En plus du SPR de Thouars (ex-AVAP), elle comporte un autre site patrimonial remarquable à Oiron (ex-AVAP). Elle est délimitée à l'est par la Dive, dont les coteaux les plus exposés ont été intégrés au périmètre, et à l'ouest par ceux de la vallée du Thouet.

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : de 6 à 9,5 km jusqu'à 12,5 voire 16,5 km.

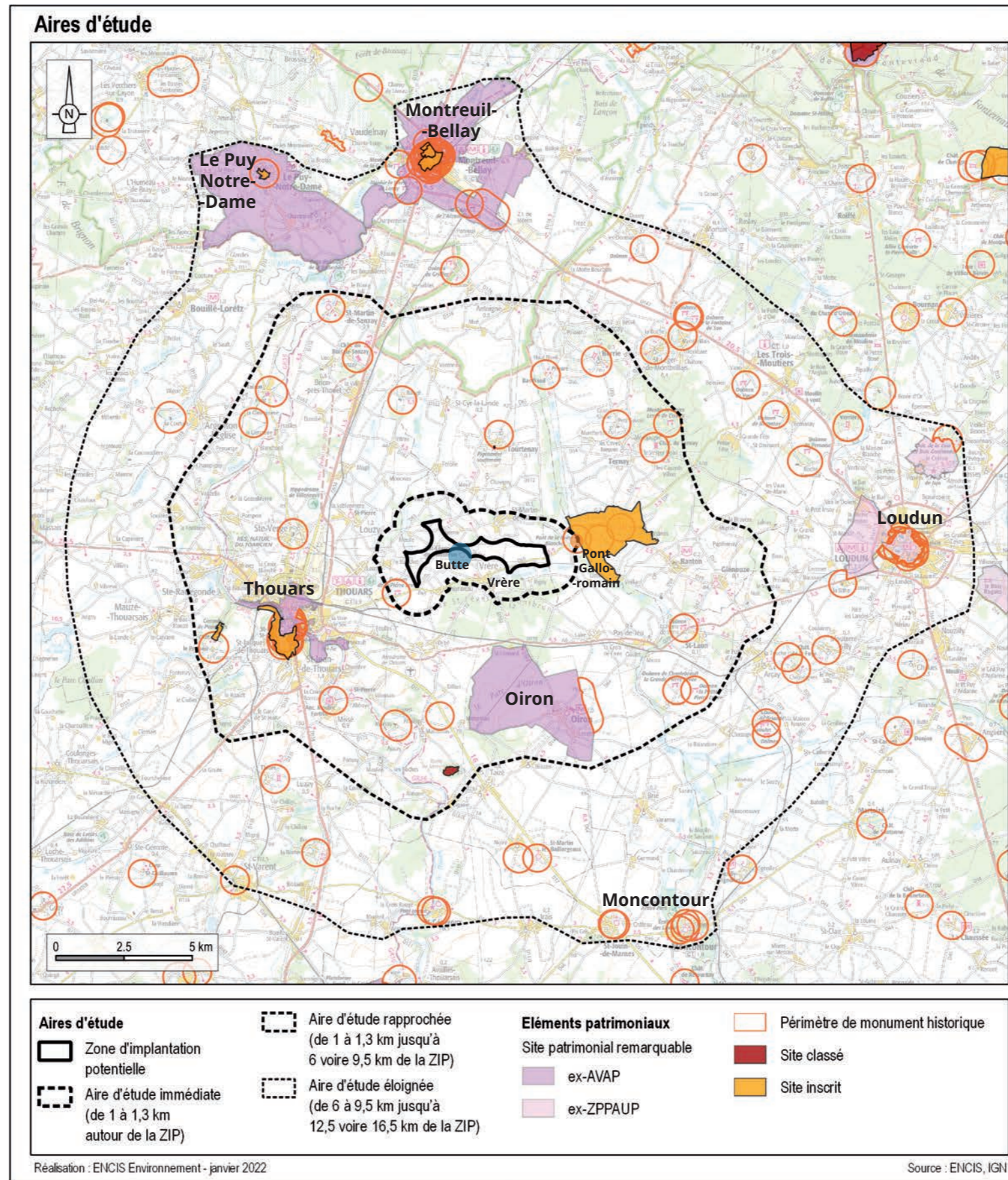
L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Avec une hypothèse maximisante de 9 éléments de 180 m de haut dans la ZIP, la règle de calcul du nouveau guide de l'étude d'impact donne une distance de 12,5 km pour l'aire d'étude éloignée. Celle-ci a été élargie pour englober la ville et le site patrimonial remarquable de Loudun à l'est, ainsi que ceux de Montreuil-Bellay et du Puy-Notre-Dame au nord et le village de Montcontour au sud.

La vallée de la Loire et le village de Fontévrard-l'Abbaye n'ont pas été inclus en raison de leur éloignement (plus de 22 km).

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE

Le regroupement de toutes ces aires forme l'aire d'étude globale.



Carte 5 : Les aires d'étude.

## 2.3 Méthodologie détaillée

### 2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

#### 2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

#### 2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire d'étude éloignée

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire d'étude éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à la zone d'implantation potentielle, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

#### 2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire d'étude rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

#### 2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'implantation potentielle.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

L'étude des perceptions visuelles depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

#### 2.3.1.5 La Zone d'Implantation Potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

#### 2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en janvier 2021,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, modèles de terrain, blocs-diagramme, coupes topographiques et / ou autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, etc.),
- un inventaire des sites reconnus d'un point de vue touristique,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements).

#### 2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique.

#### Analyse bibliographique

Aux échelles éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse **de l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existantes (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de

visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.
- Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.
- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
  - en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
  - en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
  - selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
  - les perceptions des touristes,
  - les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

#### 2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

**Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.**

**Définition des enjeux :** *L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état initial ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.*

**Définition des sensibilités :** *La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.*

*Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2020.*

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les **lieux de vie**, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la Zone d'Implantation Potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les **routes ou autres axes de circulation**, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilitées potentielles vers la ZIP.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historique, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (180 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 25 km)	Eloignée (ex : entre 14 et 25 km)	Relativement éloignée (ex : entre 8 et 14 km)	Rapprochée (ex : entre 1 et 8 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 1 km)	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.



### 2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - le choix d'un scénario d'implantation correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - la proposition de différentes variantes de projets correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - le choix de la variante finale est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - l'optimisation de la variante retenue : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages localisés et commentés) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

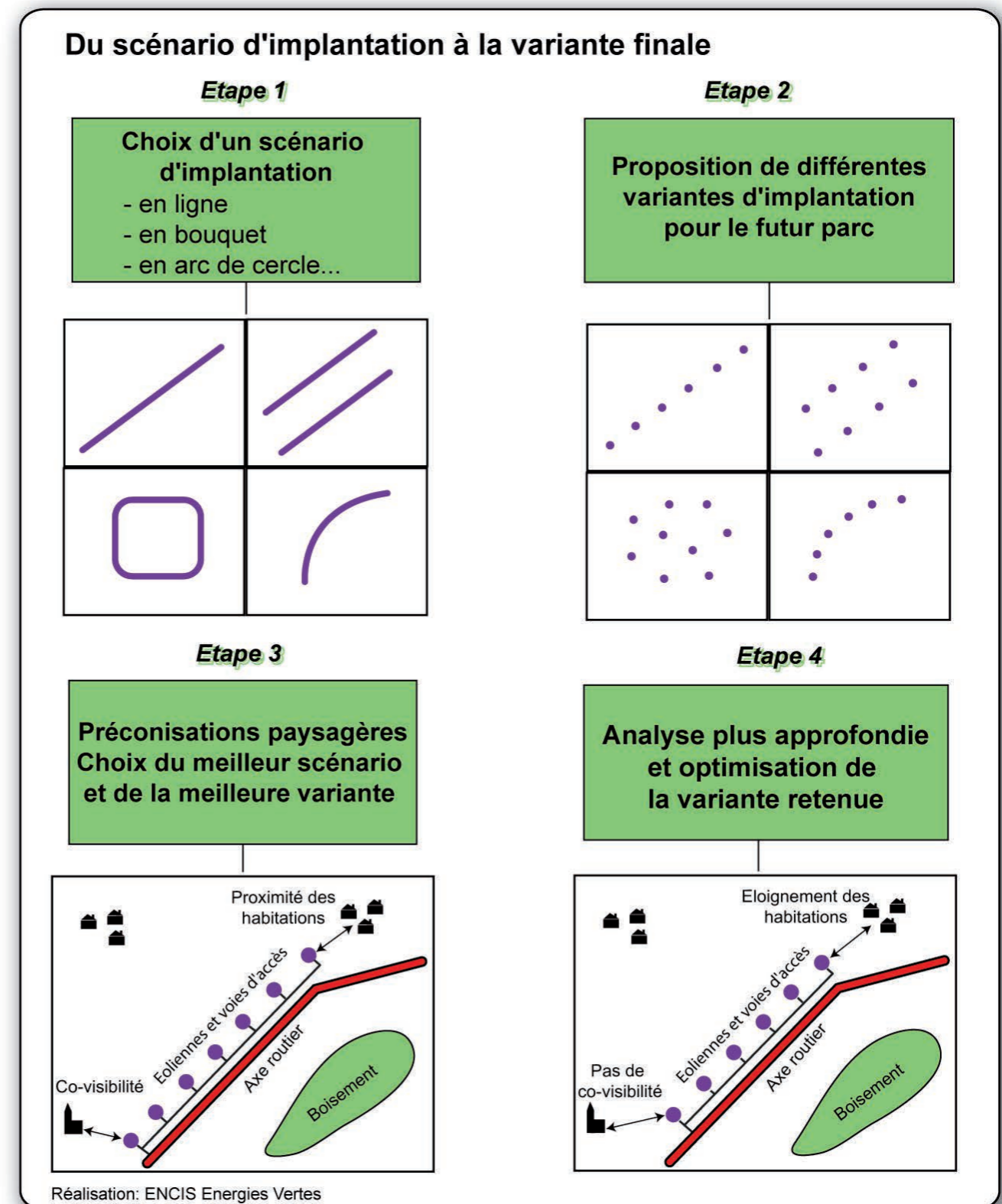


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

### 2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

#### 2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrirons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairement,
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

#### 2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire d'étude éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou les projets existants ou approuvés.

#### 2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire d'étude rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

#### 2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

#### 2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraison, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses

aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

#### 2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté par cet effet** : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

#### 2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les covisibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Les **projets existants** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les **projets approuvés** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

**Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les parcs existants et les projets approuvés mais non construits.**

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact cumulé est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet négatif dû au cumul des deux parcs (saturation, brouillage visuel, fermeture ou effet de barrière à l'horizon, encerclement, etc.) , l'impact cumulé est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'**aire d'étude éloignée** car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'**aire d'étude rapprochée**.

Les effets d'accumulation du parc éolien projeté avec les parcs éoliens construits et les projets existants ou approuvés doivent être évalués.

Pour ce faire, le paysagiste en charge de l'étude des impacts sur le paysage et le patrimoine doit définir un certain nombre de points d'analyse, définis au regard de leurs enjeux de perceptions et de positionnement des éoliennes. Cette analyse devra ainsi prioritairement porter sur des lieux critiques au regard des conditions d'exposition (habitat, sites touristiques,...).

La méthode développée ici est inspirée du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » mis à jour en 2016. La mise à jour d'octobre 2020 de ce même guide recommande de procéder systématiquement à une étude des effets cumulés quelque soit le contexte éolien. Dans les situations où la densité éolienne est faible, la cartographie des espaces de respiration peut suffire. Dans les secteurs présentant des densités importantes, l'approche cartographique peut être complétée par une analyse de détail des espaces de respiration et éventuellement des photomontages et tout autre indicateur nécessaire. Cette adaptation de la méthode est également préconisée dans l'« Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens » réalisé par la DREAL des Hauts-de-France en juillet 2019.

Le Guide national précise bien que le degré d'occupation éolienne qui caractérise le basculement dans une situation de saturation visuelle est « spécifique à chaque territoire ; il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat ».

La législation et la jurisprudence confirment l'absence de seuils « universels » reconnus de densité d'éoliennes pour définir une situation de saturation visuelle, quel que soit le territoire considéré.

Cette étude est réalisée par ENCIS Environnement dans le chapitre évaluant les impacts potentiels du projet. Cette méthode se distingue de la méthodologie « Éoliennes et risques de saturation visuelle - Conclusions de trois études de cas en Beauce (DIREN Centre, 2007) », qui du fait d'un certain nombre de limites (typologie de paysage différente entre autres), apparaît difficilement applicable au territoire d'accueil du projet.

Une analyse cartographique recensant les projets éoliens existants ou approuvés présents dans un rayon donné autour des points d'analyse détermine préalablement l'angle théoriquement occupé par des éoliennes pouvant être perceptibles sur l'horizon, leur prégnance en fonction de la distance et l'amplitude des panoramas exempts d'éolienne. L'analyse de terrain permet de prendre en compte la réalité de la configuration bâtie et végétale induisant des masques, en distinguant l'analyse théorique et l'analyse en ne tenant compte que des éoliennes réellement visibles. Elle permet également d'analyser les situations d'approche du village et depuis l'intérieur du village (place centrale, routes principales, relief, etc.).

Cette évaluation permet d'apprécier le risque d'une accumulation trop importante d'éoliennes, voire d'une saturation visuelle depuis les points de vue sensibles, ainsi que le risque d'encerclement des villages par les éoliennes, notamment en fonction des angles de respiration visuels ménagés, ainsi que de la densité et des

distances d'éloignement des projets entre eux.

#### **Méthodologie du choix des points d'analyse :**

« L'étude des effets cumulés sera abordée principalement sous l'angle de la commodité de voisinage et doit être étudiée par rapport à l'habitat. La méthode d'analyse utilisée sera adaptée en fonction de l'organisation de ce dernier. » (extrait du guide d'octobre 2020).

Le positionnement du point d'où est réalisée l'analyse doit permettre de restituer une certaine réalité dans les résultats du calcul. Un seul point ne permet pas de refléter l'exposition globale d'un village aux parcs éoliens environnants, certaines habitations pouvant être plus exposées que d'autres à un projet.

L'objectif étant d'étudier la contribution du projet éolien à l'étude sur l'occupation des horizons, les points d'analyse choisis ici sont donc positionnés dans les secteurs les plus exposés à ce projet. Cette identification est préalablement faite à partir de la carte de la zone d'influence visuelle du projet et de visites de terrain.

La présence de masques ponctuels non pris en compte dans les calculs de la Zone d'Influence Visuelle (haies, arbres isolés, bâti, etc.) peut limiter voire empêcher toute perception du projet depuis certains secteurs. Le centre de village n'est donc pas retenu de manière systématique comme point d'analyse car il peut être isolé visuellement du projet alors que des zones périphériques, des quartiers spécifiques ou des hameaux y sont plus exposés. En cas de disparité dans les perceptions entre différents points d'un lieu de vie, c'est le secteur le plus exposé qui est retenu pour le positionnement du point. L'analyse prend en compte les perceptions depuis ce point choisi et les éventuelles perceptions complémentaires depuis d'autres secteurs du lieu de vie.

L'évaluation des effets de la densification éolienne pourra utilement être basée sur les indices suivants :

#### **Indice d'espace de respiration :**

Il s'agit du plus grand angle continu sans éolienne.

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration constitue un indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. L'interprétation des résultats obtenus à partir du calcul de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain (qui correspond à un angle de 50° environ), mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard.

#### **Indice d'occupation de l'horizon :**

Il s'agit de la somme des angles de l'horizon interceptés par les éoliennes perceptibles de parcs existants et de projets éoliens, depuis un point de vue pris comme centre. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien (ou d'un groupe cohérent d'éoliennes) sur l'horizon, mesurée sur une carte. Cette évaluation doit pondérer les éoliennes en fonction de leur distance par rapport au point de vue et / ou de l'angle vertical qu'elles occupent depuis ce point de vue (hauteur apparente).

Depuis un point de vue, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

L'ensemble de ces indices doit ensuite être pris en compte par le paysagiste au regard de son analyse de terrain. Ces modélisations théoriques doivent donc bien être replacées dans le contexte paysager local prenant en compte la configuration réelle (présence de masques : haies, bâtiments, etc.).

La distance qui sépare l'observateur des éoliennes tient un rôle important dans la présence visuelle des éoliennes. Une éolienne de 180 m de hauteur distante de 2 km apparaît avec un angle vertical de 5,1°. Cet angle est de 2,1° à 5 km et de 1° à 10 km (elle apparaît 5 fois plus petite). Cette variation de la perception en fonction de la distance n'est pas prise en compte dans les calculs. Ainsi, deux points d'analyse peuvent avoir des indices proches mais des réalités très différentes.

La notion d'**encerclement** permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.).

Le terme de **saturation visuelle** appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

### 2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages
- les modèles numériques de terrain ou blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

### 2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

**Visibilité** : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

**Covisibilité** : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

**Intervisibilité** : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

### 2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par le développeur wpd onshore France. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux.

Les points de vue servant à illustrer les impacts et réaliser les photomontages sont positionnés de manière à optimiser les visibilités du projet étudié, afin de présenter les secteurs où les vues sont les plus impactantes. Ainsi, de manière générale, les photomontages illustrent les impacts les plus importants vis-à-vis de l'élément visé (structure paysagère, lieu de vie, axe de communication, élément patrimonial ou touristique) et sont de ce fait souvent maximisants.

Les photographies sont prises à une distance focale de 28mm (équivalent à 45mm pour un capteur plein format 24x36mm) qui s'approche de la focale dite « normale » de 43,27mm. Cette dernière représente la vision la plus proche de l'oeil humain, avec des déformations visuelles et des perspectives identiques. L'ouverture

du diaphragme est systématiquement verrouillée à f/14 pour garantir une netteté optimale sur tous les plans de la photographie. Avec la focale utilisée, les clichés ont un angle de champ vertical de 29,8° et un angle de champ horizontal de 43,4°. Plusieurs clichés sont pris à intervalle régulier qui pourront servir à réaliser des panoramas avec un angle de champ horizontal minimum de 120°.

Les éoliennes modélisées sont des V136 ayant un rotor de 136 m de diamètre et une hauteur en bout de pale de 180 m.

- **Réalisation des esquisses** : Les rotors des éoliennes ont été orientés « face caméra » afin de maximiser leur emprise visuelle. Une représentation en couleur (vue en esquisse) se superposant à une vue en noir et blanc permet de mieux localiser les éoliennes en partie ou totalement masquées par la végétation ou le relief. Trois panoramas à 120° sont ainsi comparés : l'état initial, l'esquisse sur fond noir et blanc et le panorama avec le projet. Cet angle correspond à la vision binoculaire humaine (utilisation synchrone des deux yeux).

- **Réalisation des vues réalistes** : Les photographies réalisées présentent un angle de 60°, qui correspond à notre champ visuel pour la discrimination des couleurs (cf. schéma ci-contre). Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée au format A3 et tenue à 35 cm de l'œil.

- **Réalisation de planches de présentation des photomontages** : Les planches comprennent également deux cartes de localisation avec des cônes de vue, les informations techniques sur la prise de vue et le photomontage (coordonnées GPS en Lambert 93, date et heure de la prise de vue, focale, ouverture, vitesse, ISO, azimut de la vue centrale, angle visuel du parc, distance à l'éolienne la plus proche).

### 2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

### 2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes

d'habitants), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

**Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.**

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation total de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITÈRE					
VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

### 2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et **mesures d'accompagnement** du projet

Quatre types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter** des impacts,
- celles qui peuvent **réduire** les impacts,
- celles **compensant** les impacts ne pouvant être évités,
- et enfin celles permettant d'**accompagner** la mise en place du projet.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de d'accompagnement peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).


La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

## 2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.
- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.
- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un moment donné (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une **perception à un instant T**.
- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.



### 3 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet





### 3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à 16,5 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

#### 3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

##### 3.1.1.1 Relief et hydrographie

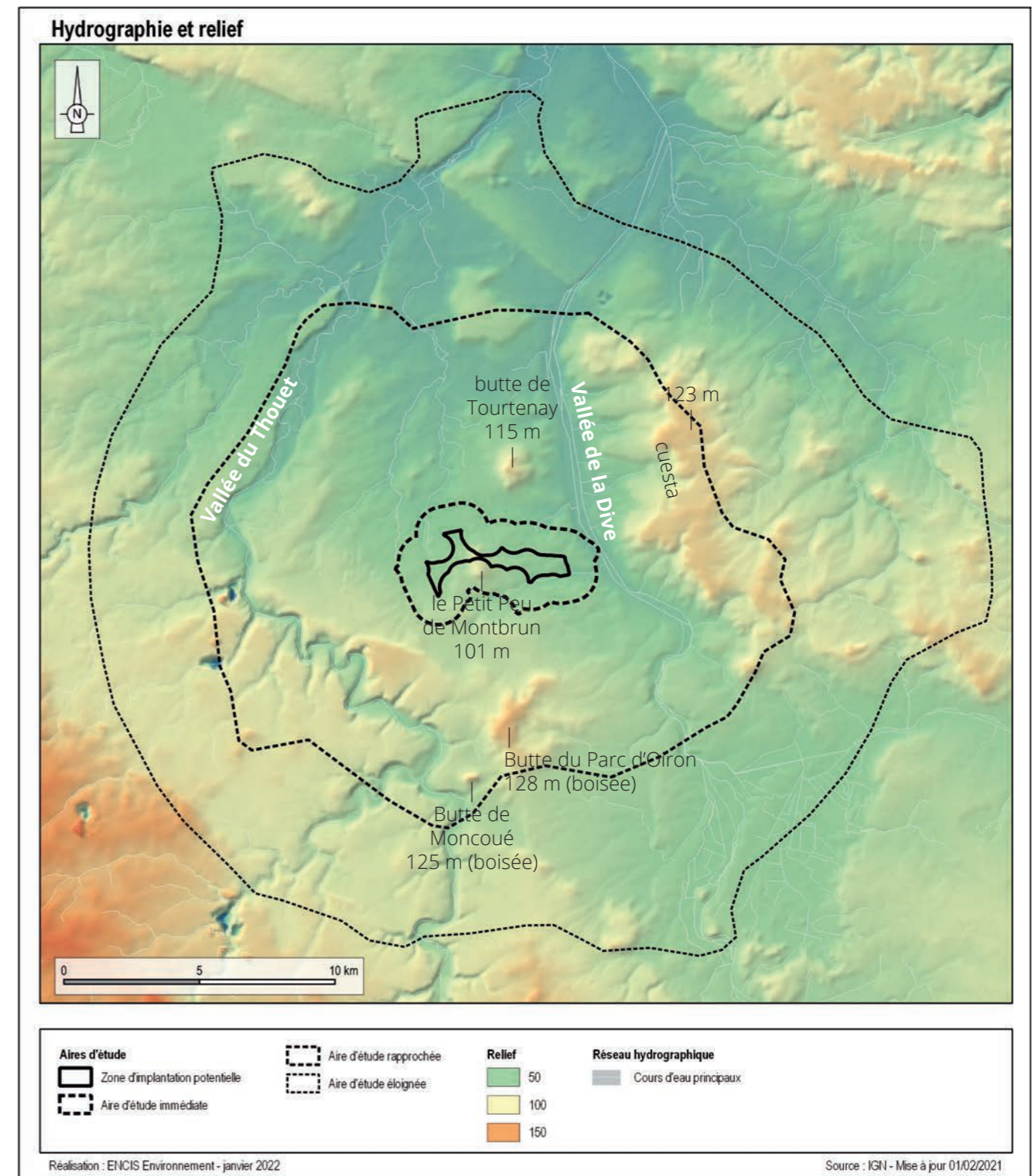
Le relief de l'aire d'étude éloignée (AEE) est caractérisé par la présence de la vallée du Thouet dont les versants abrupts et le cours sinueux marquent la limite ouest de l'AER. La vallée de la Dive présente des versants moins prononcés, traversant d'anciennes zones marécageuses, elle a été aménagée avec le creusement d'un canal. Ces deux cours d'eau s'écoulent du sud vers le nord.

À l'est de la Dive se trouve une surélévation du relief dépassant les 100 m d'altitude, marquée par une cuesta, tandis qu'en limite sud-ouest de l'AEE les premiers contreforts de la Gâtine atteignent 140 m.

Notons la présence de petites buttes avec notamment dans la ZIP la butte du Petit Peu de Montbrun ainsi que la butte de Tourtenay dans l'AER. Ces reliefs sont des buttes-témoin, c'est-à-dire des lambeaux de terrains séparés par l'érosion de la cuesta située à l'est. Ils sont d'importants repères dans ces paysages ouverts (cf. panoramas en pages suivantes).



Photographie 1 : Belvédère sur un méandre de la vallée du Thouet.



Carte 6 : Hydrographie et relief.



Photographie 2 : Panorama depuis la Butte de Tourtenay.



Photographie 3 : Panorama depuis le Petit Peu de Montbrun.



Photographie 4 : Panorama depuis le nord de Ternay, sur la cuesta à l'est de la Dive.

### 3.1.1.2 Urbanisation et réseaux de communication

L'aire d'étude globale comprend les trois villes localisées ci-contre : Montreuil-Bellay dans le Maine-et-Loire (3 900 habitants environ), Loudun dans la Vienne (6 700 habitants environ), et Thouars dans les Deux-Sèvres (14 100 habitants).

Les routes principales (RD 347, RD 759, RD 938) forment un triangle entre ces trois bourgs, selon des tracés généralement rectilignes, hormis sur les passages de dénivelés. Les routes secondaires sont rayonnantes autour des villes et villages.

La voie ferrée Saumur-Bressuire passe également par les villes de Thouars et Montreuil-Bellay.



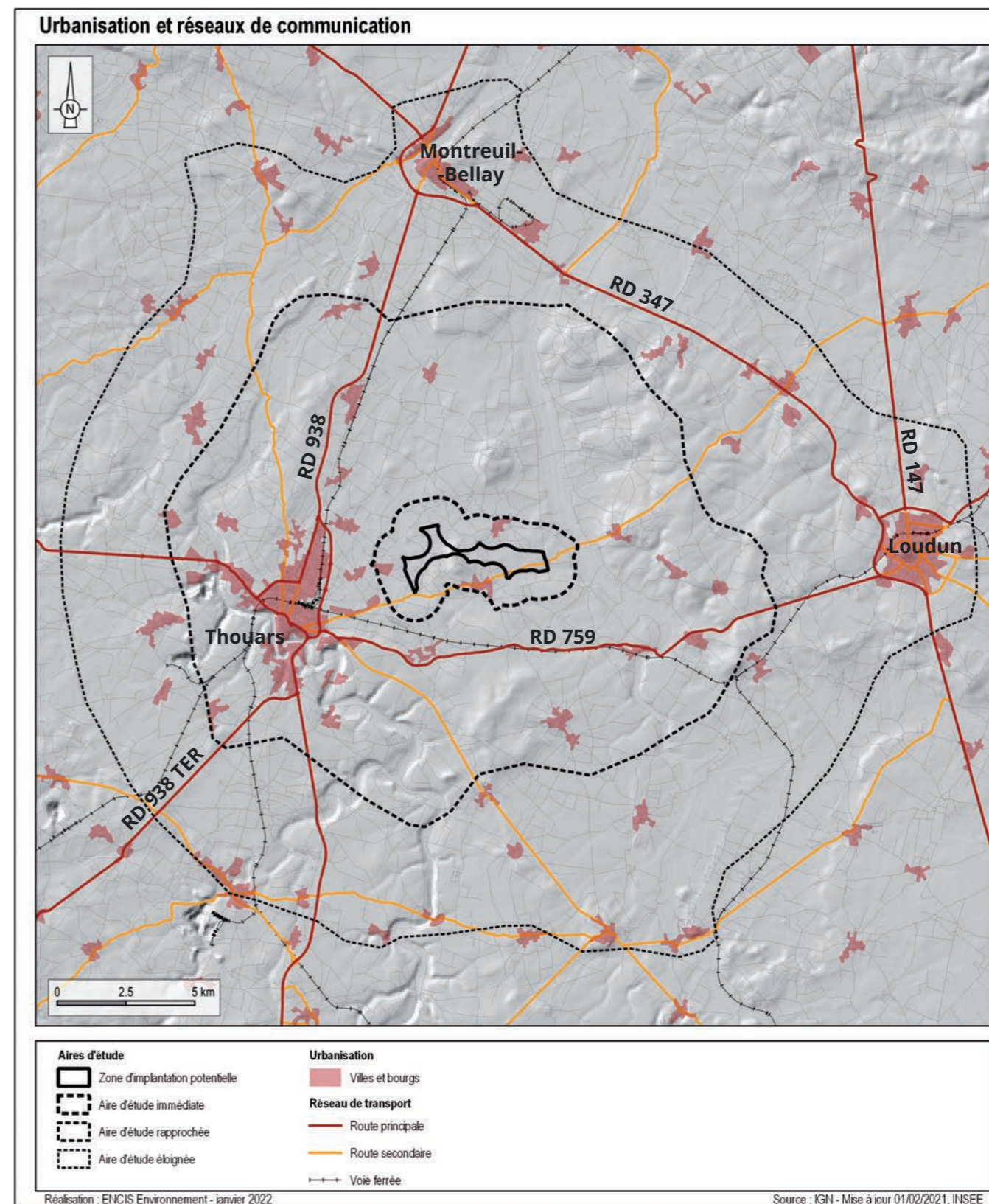
Photographie 5 : Silhouette de la ville de Loudun.



Photographie 6 : Belvédère sur la ville de Thouars.



Photographie 7 : Silhouette de la ville de Montreuil-Bellay.



Carte 7 : Urbanisation et réseaux de communication.

### 3.1.1.3 Occupation du sol

Les terres arables sont majoritaires sur le territoire. Les parcellaires sont plus complexes sur l'ouest de l'aire d'étude globale.

Les fonds de vallées sont en partie occupés par des prairies ou des peupleraies et sont parfois ponctuellement boisés. Des boisements de plus grande ampleur sont situés au sud de la ZIP (le parc d'Oiron) et à l'est sur le plateau entre la Dive et Loudun.

Ponctuellement, sur la butte de Tourtenay et à l'est de la Dive, certaines pentes accueillent des parcelles de vignes.



Photographie 8 : L'openfield est majoritaire sur le territoire.



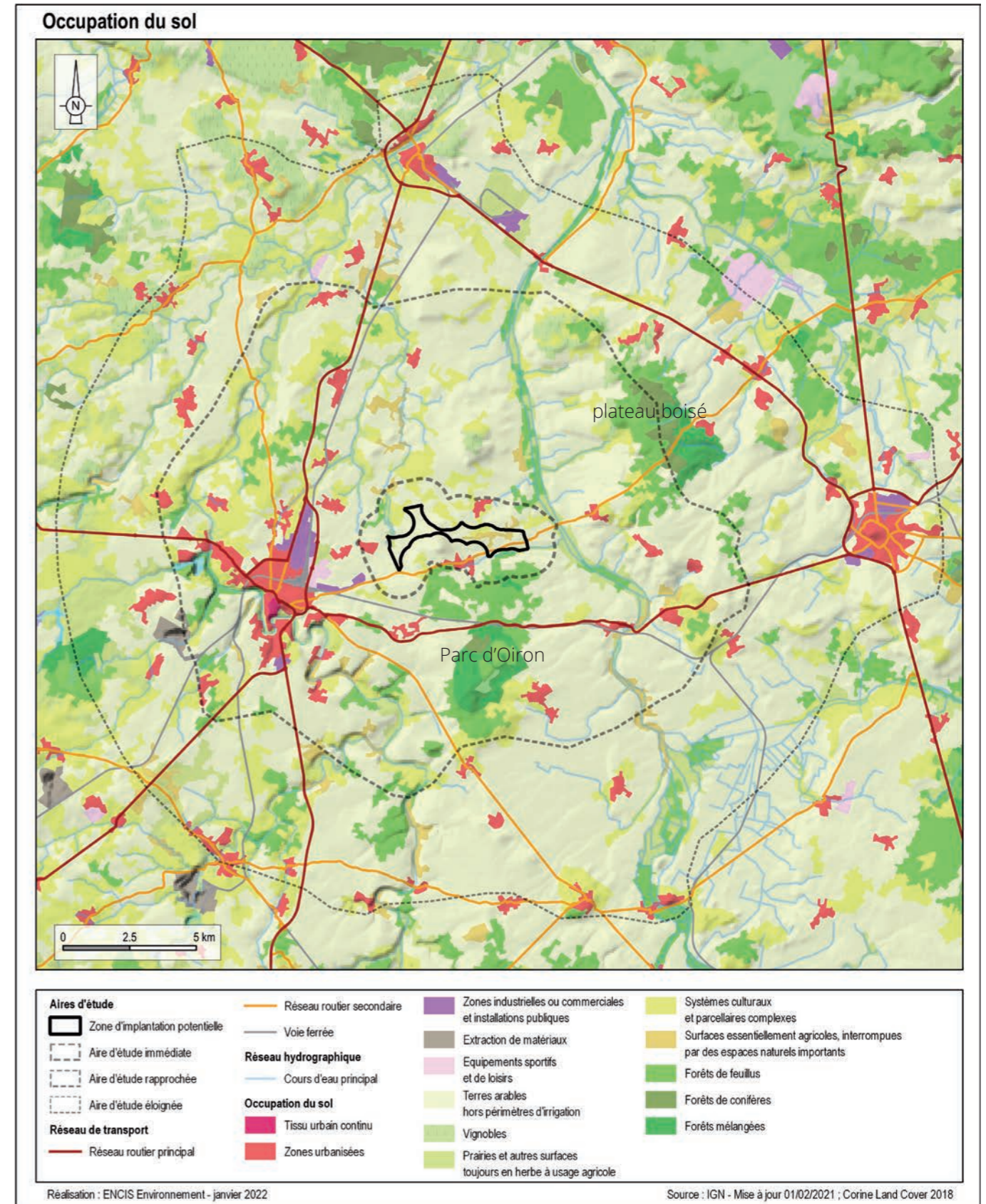
Photographie 9 : Lisière du plateau boisé au nord-est de l'AER.



Photographie 10 : Peupliers et anciennes tourbières en fond de vallée de la Dive.



Photographie 11 : Parcelles de vigne sur la butte de Tourtenay.



Carte 8 : Occupation du sol.

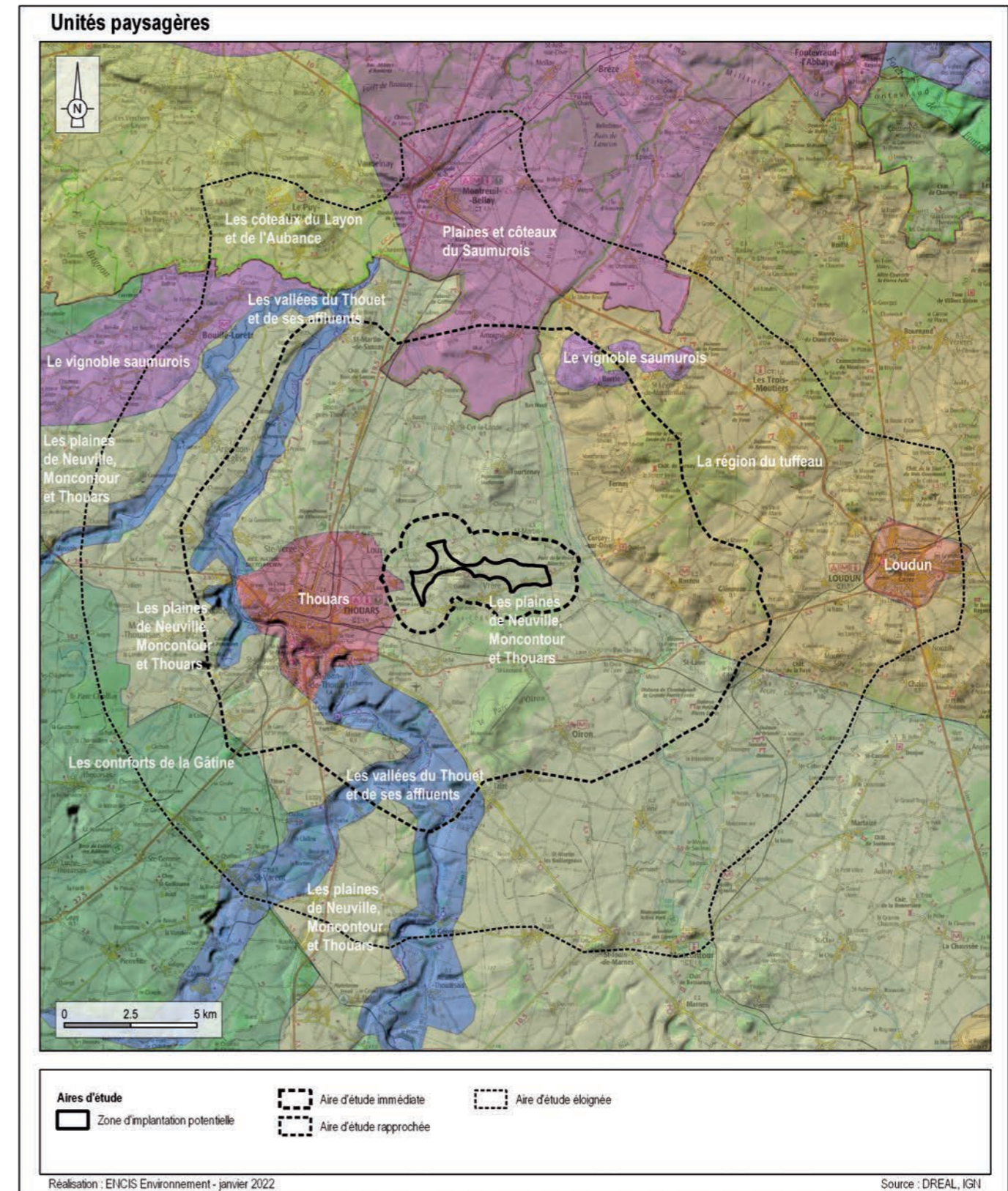
### 3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes mais aussi des régions Centre-Val de Loire et Pays de Loire ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Huit unités paysagères sont présentes dans le périmètre d'étude (cf. carte ci-contre) :

- **La Plaine de Neuville, Moncontour et Thouars**
- **Les villes de Thouars et Loudun**
- **Les vallées du Thouet et de ses affluents**
- **La région du tuffeau**
- **Le vignoble du Saumurois**
- **Les plateaux et coteaux du Saumurois**
- **Les coteaux de Layon et de l'Aubance**
- **Les contreforts de la Gâtine**

La ZIP se situe sur l'unité paysagère de la Plaine de Neuville, Moncontour et Thouars.



Carte 9 : Unités paysagères.

### 3.1.2.1 Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars

#### Description

Cette unité paysagère occupe une grande partie de l'aire d'étude rapprochée et l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. La culture généralisée du sol associée aux grands dégagements de la plaine, caractérise avec le relief plat, l'essentiel du paysage. Les matières et les différentes teintes des cultures (le jaune du colza, les teintes ocres de terres nues en hiver...) se succédant au fil des saisons animent ce paysage.

Au sein de ces vastes étendues ouvertes, seul le bois du parc d'Oiron apparaît comme un événement dans la plaine. Les autres massifs boisés se retrouvent sur les franges du secteur, comme c'est le cas pour la forêt de Scévollès. Ces motifs boisés interviennent comme des éléments de transition vers d'autres types de paysages. Quelques tronçons de route sont soulignés d'alignements et autour des agglomérations, les jardins, potagers et vergers assurent la transition entre les cultures et le bâti.

Les événements topographiques dans le paysage sont autant de ponctuations et de points de repère. On recense notamment les buttes de Tourtenay et de Moncoué dans l'AER ainsi que le petit Peu de Montbrun dans l'AEI et la ZIP.

#### Perceptions visuelles

Ce paysage de grands horizons et les immenses parcelles donnent une impression de grand paysage, pouvant évoquer la Beauce et ses paysages typiques de grandes cultures sur terrain plat. L'œil peut parcourir un très vaste territoire où les obstacles visuels sont lointains.

#### Dynamiques d'évolution

Le remembrement a été actif avec un réseau de haies moins serré, quelques fois remplacé par un système de haies basses très rectilignes. On note aussi le développement de projets éoliens depuis une décennie.



Photographie 12 : Vastes secteurs de plaines de champs ouverts ponctués par des bosquets.

### 3.1.2.2 Les vallées du Thouet et de ses affluents

#### Description

Cette entité traverse l'ouest de l'AER et de l'AEI et correspond à la vallée du Thouet ainsi qu'à son affluent le Thouaret, serpentant en direction du nord : ces vallées viennent nervurer la plaine de Thouars.

En amont de Thouars, le Thouet entaille les calcaires de la plaine et des boisements viennent tapisser les rebords.

Le réseau routier ne permet pas de suivre de manière continue le cours des rivières et seuls quelques courts tronçons permettent de lire le trajet de l'eau. Même au niveau des franchissements, il est difficile de percevoir l'eau étant donné la forte densité de la végétation. Les villes offrent une meilleure accessibilité aux vallées car elles sont souvent implantées sur des sites défensifs où le relief se manifeste avec plus de vigueur, donnant un caractère pittoresque à ces paysages.

La végétation prend des formes diverses, du bord des cours d'eau aux rebords des coteaux. Des bandes de ripisylves plus ou moins épaisses et denses isolent les rivières. Les fonds de vallée enrichis isolent la rivière de toute visibilité.

Un patrimoine riche lié à l'eau se retrouve le long des bords de la vallée du Thouet et de ses affluents. On note ainsi la présence de nombreux moulins, barrages, manoirs, châteaux...

#### Perceptions visuelles

Les perceptions visuelles sont vite arrêtées depuis les vallées étant donné la végétation très présente. Les routes et les chemins offrent peu de visibilité. Les perceptions visuelles des rivières et affluents ne sont autorisées que par une approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons.

#### Dynamiques d'évolution

Le chemin de randonnée GR36, empruntant les bords du Thouet, donne une dimension paysagère et une certaine qualité de promenade au Thouet et l'inscrit comme un atout pour la région.

A noter que le Thouet connaît des dynamiques d'enfrichement dues à l'abandon des terres de coteaux, des prairies et des fonds de vallées.



Photographie 13 : Végétation dense tapissant les fonds de vallées et limitant les perceptions visuelles.

### 3.1.2.3 La région du tuffeau

#### Description

La région du tuffeau s'étend sur le nord-est de l'aire d'étude et elle est particulièrement visible dans le paysage étant donné le relief abrupte auquel elle est associée : les franges sont marquées au contact de la plaine de Neuville, Moncontour et Thouars, en contrebas. En arrivant depuis le nord, la traversée de la région du tuffeau constitue l'entrée dans la région Poitou-Charentes. Les mouvements du relief offrent de belles positions de belvédère sur les collines et des positions dominantes sur les plaines. Les principaux points de vue sont situés sur la ligne de rebord de la cuesta et regardent la plaine en contrebas, comme c'est le cas pour le village de Curçay-sur-Dive par exemple. De petits circuits touristiques sillonnent le secteur et relient entre eux les principaux monuments mais aucun chemin de grande randonnée n'est figuré sur les cartes IGN.

Cette unité paysagère tient son nom de la pierre caractéristique de la région, qui se retrouve dans l'architecture des habitations. Le tuffeau n'apparaît que très peu sous sa forme naturelle mais il façonne des reliefs de collines amples et doux, créés par le socle géologique. Ces formes contrastent avec les grandes étendues plates de la plaine voisine. C'est aussi un secteur dont le relief lui-même a conditionné les motifs spécifiques que forment les moulins et les châteaux : ils prennent position sur les hauteurs ou les flancs de collines et ponctuent le territoire.

#### Perceptions visuelles

Dans cette région, les cultures dominent largement et déterminent l'ambiance générale. Elles se présentent sous forme de larges dégagements permettant d'apprécier le développement des reliefs.

#### Dynamiques d'évolution

Les motifs mineurs de la végétation sont abandonnés progressivement malgré des taux de boisements importants. L'effacement des alignements d'entrée de fermes est une des manifestations de ce déboisement.



Photographie 14 : Vue lointaine depuis le rebord de la cuesta avec la forêt matérialisant un espace de transition avant la plaine.

### 3.1.2.4 Les paysages viticoles

#### Description

Ces paysages regroupent les unités suivantes : vignoble saumurois, plaines et coteaux du Saumurois, coteaux du Layon et de l'Aubance. Ces paysages, généralement pentus et orientés vers le sud, annoncent la vaste étendue viticole présente dans la vallée de la Loire. Dans ces secteurs se développe un tourisme lié à la fois au patrimoine bâti présent dans les villes (le Puy-Notre-Dame, Montreuil-Bellay) et aux paysages viticoles.

#### Perceptions visuelles

Dans cette région, les vignes sont très présentes et façonnent l'ambiance générale. Elles forment de larges dégagements permettant d'apprécier le développement des reliefs.

#### Dynamiques d'évolution

On note une certaine stabilité dans ces espaces de culture à forte valeur ajoutée.



Photographie 16 : Vue lointaine depuis les vignes environnant Berrie.

### 3.1.2.5 Les paysages urbains

#### Description

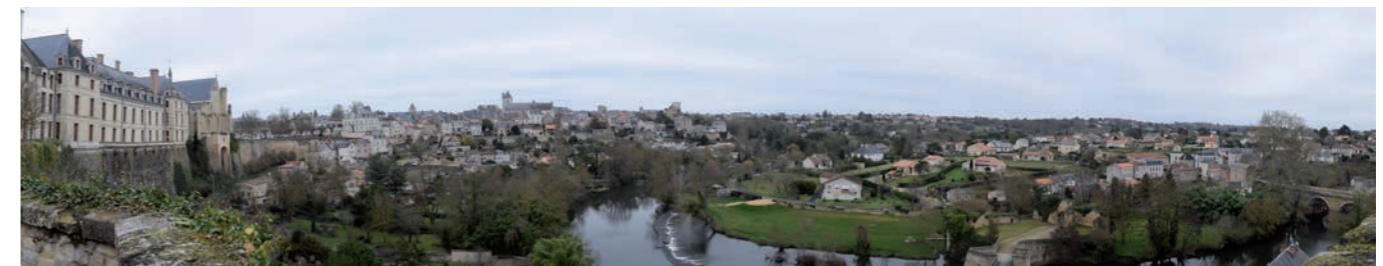
Les villes de Loudun et de Thouars entrent dans la catégorie des paysages urbains, chacune avec ses spécificités d'implantation et son histoire. Toutes deux présentent un centre historique dense avec un patrimoine historique important.

#### Perceptions visuelles

Elles sont généralement limitées à la périphérie qui présente des espaces ouverts. Cependant quelques belvédères sont recensés dans les centres anciens.

#### Dynamiques d'évolution

On assiste au phénomène de périurbanisation autour de ces deux pôles.



Photographie 15 : Belvédère sur le paysage urbain de Thouars.

### 3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Les paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que les paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

**Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (180 m) dans la ZIP.**

#### Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

D'après la carte de la zone d'influence visuelle, présentée page suivante, des éléments de 180 m de haut seraient perceptibles depuis une grande partie du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est parfois présent, les perceptions sont en réalité moins importantes, limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilités. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de vallées du Thouet et de ses affluents n'offrent aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilités sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

#### Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

Les perceptions visuelles varient selon les unités paysagères. On retrouve cependant des typologies de perception similaires suivant les grands ensembles paysagers.

Les **paysages de plaines vallonnées et/ou boisées** correspondent à l'unité paysagère de la région du tuffeau. Ces paysages s'étendent sur la partie nord-est de l'AEE et l'AER et correspondent à la cuesta de Loudun. Le rebord de la cuesta domine les plaines agricoles ouvertes et des dégagements visuels importants sont recensés. En s'éloignant du rebord de la cuesta, les visibilités sont limitées par les différents masques bâtis et végétaux. Au nord de l'AEE, les massifs boisés forment des écrans empêchant toute visibilité.



Photographie 17 : Vue panoramique depuis les rebords de la cuesta.

Les **paysages de plaines de champs ouverts**, ici représentés par l'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars englobent la majeure partie du territoire d'étude et la ZIP. Ces plaines agricoles sont très ouvertes et le regard porte loin. Des alignements d'arbres, des haies et des arbres isolés viennent ponctuellement casser l'horizontalité de la plaine et masquer le bas de la ZIP, permettant essentiellement de distinguer sa partie haute. De larges panoramas sur la ZIP sont possibles depuis ces paysages.



Photographie 18 : Belvédère à mi-pente de la butte de Tourtenay.

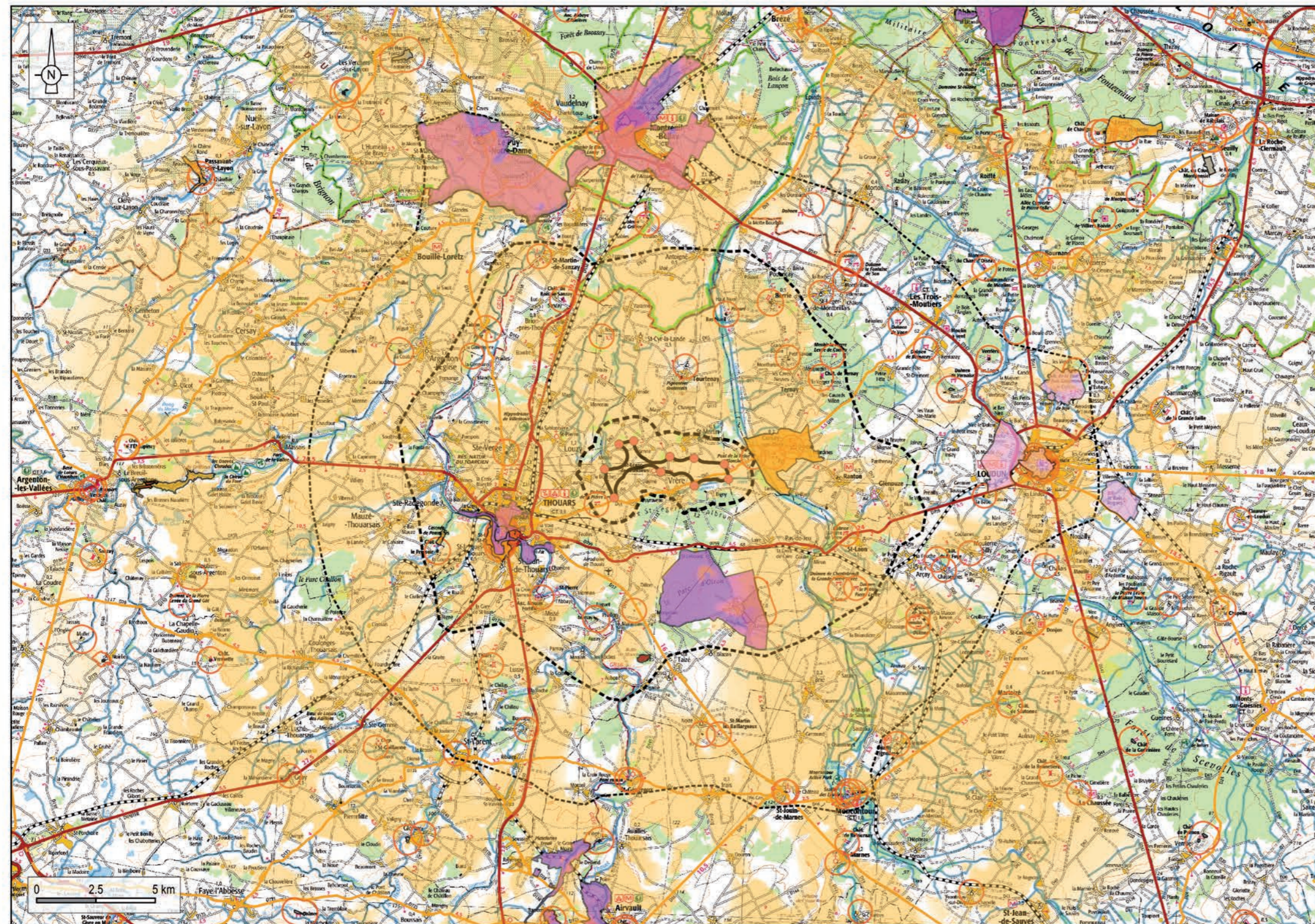
Les **paysages de vallées** sont présents au sud-ouest de l'AEE et correspondent à l'unité paysagère de la vallée du Thouet et de ses affluents. Concernant les vallées du Thouet et du Thouaret, les visibilités sont inexistantes depuis les fonds de vallées : les reliefs, souvent couverts d'un bocage dense, empêchent toute échappée visuelle. Les ouvertures visuelles sont concentrées à la marge de ces vallées, depuis les hauts-versants et les unités paysagères voisines.



Photographie 19 : Belvédère sur un méandre de la vallée du Thouet.



### Zones d'Influence Visuelle théorique pour des éléments de 180 m de hauteur en fonction du relief et des principaux boisements



**Patrimoine**

- Monument historique
- Périmètre de monument historique
- Site inscrit
- Site classé

**SPR**

- (ex-AVAP)
- (ex-ZPPAUP)

**Aires d'étude**

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

**Zone d'Influence Visuelle théorique**

- Emplacement des émetteurs de modélisation de la ZIV
- 10 émetteurs visibles
- 1 émetteur visible

Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements et les haies sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018 ou de la BD Topo de l'IGN. De même, la précision de cette base de données de SOEs ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Réalisation : ENCIS Environnement - décembre 2021

Source : IGN - Mise à jour 01/02/2021 ; Corine Land Cover 2018

Carte 10 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (180 m) dans la zone d'implantation potentielle.

### 3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers **la bibliographie et l'iconographie existante sur l'identité des paysages et leur histoire**, mais aussi sur les **paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme**.

#### 3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne. Comme le précise Graham Fairclough<sup>1</sup>, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »
- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).
- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).
- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

#### 3.1.4.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2, page 45.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les villes et les vallées du Thouet et de la Dive. Les villes de Thouars, Loudun et Moncontour concentrent un nombre important de monuments et certaines sont concernées par des périmètres de protection de type site patrimonial remarquable. Les monuments les plus emblématiques du territoire sont le château d'Oiron, le château de Thouars, l'ancien donjon de Loudun et le donjon de Moncontour.

Les sites protégés comprennent également des éléments de patrimoine bâti (sites de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, d'Oiron et de Tourtenay) mais également des paysages naturels comme les sites de la Mothe, de la butte de Moncoue ou de la cascade de la Gouraudière.

Enfin les sites patrimoniaux remarquables concernent les principales villes citées précédemment et la commune d'Oiron.

#### 3.1.4.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Le territoire d'étude est implanté sur un socle de tuffeau, associé à une architecture spécifique. La région du tuffeau et ses successions de collines aux lignes douces fait l'objet de peu de représentations iconographiques dans la peinture et la photo. Seuls le patrimoine bâti et les châteaux forts sont davantage représentés. Quelques écrits soulignent tout de même la qualité de ces paysages. Jean Pitié écrit à ce propos « Pays souvent joli, dont l'harmonie aimable contraste avec la rigidité des plaines calcaires... ».

Les plaines ouvertes (plaine de Neuville à Thouars) sont également peu représentées dans la peinture ou la littérature car associées au modèle de la Beauce. La plaine de Thouars apparaît tout de même dans des représentations contemporaines mais à titre pédagogiques du type « la clé des champs ». Ces documents à visée naturaliste présentent davantage la plaine comme un habitat pour les espèces avicoles.

Le château d'Oiron a fait l'objet de quelques représentations. Paul-Armand Gette ou encore Joan Fontcuberta ont travaillé sur ce site patrimonial et ont mis en avant le domaine d'Oiron dans son paysage de plaine.

Les représentations iconographiques se concentrent davantage autour des vallées et des agglomérations anciennes. Ces vallées sont représentées notamment au niveau de leur traversée urbaine, la représentation de leur passage à travers les plaines et le bocage étant quasiment inexistante. La ville de Thouars surplombant le Thouet est propice aux représentations. Ferdinand Serreau (1885-1945) propose ainsi des peintures où sont représentés « les maisons ensoleillées à Thouars » et « Le Thouet à Thouars » (cf. page suivante). Aujourd'hui, l'image véhiculée est celle d'une ville ayant su maintenir son patrimoine naturel et offrant un cadre de vie préservé.

Les paysages du territoire sont donc l'objet de peu de représentations, et les œuvres qu'ils ont inspirées restent peu connues. Les motifs de plaine céréalière restent peu illustrés. Quelques sites urbains et leurs édifices remarquables bénéficient d'une certaine reconnaissance.

<sup>1</sup> Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007



Figure 3 : Le Thouet à Thouars, huile sur carton, Fernand Serreau, 1934 (source <http://www.alienor.org>).



Figure 4 : Maisons ensoleillées à Thouars, huile sur toile, Fernand Serreau, 1934 (source <http://www.alienor.org>).

#### 3.1.4.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3, page 53.

Le département des Deux-Sèvres n'est pas le plus attractif de la région, ne possédant pas de littoral. Au sein de l'aire d'étude globale, les sites qui bénéficient d'une fréquentation notable sont le musée d'Oiron et la ville de Thouars pour ce département, les villes de Montreuil-Bellay et de Loudun pour le Maine-et-Loire et la Vienne.

Ces offres restent en marge des grands sites touristiques présents au-dehors de l'aire d'étude comme le Futuroscope au sud-est ou la vallée de la Loire et ses châteaux au nord.

Dans l'AEE la stratégie de développement de l'offre touristique porte sur le « tourisme vert » : vélo, écotourisme, bien-être, art de vivre et famille. Les activités de pleine nature sont bien présentes sur le territoire, avec des sentiers de grande randonnée (GR36) et des itinéraires plus locaux permettant de découvrir le territoire.

### 3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

#### 3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En l'occurrence, quatre parcs éoliens en exploitation sont recensés dans le périmètre d'étude global (cf. carte ci-contre).

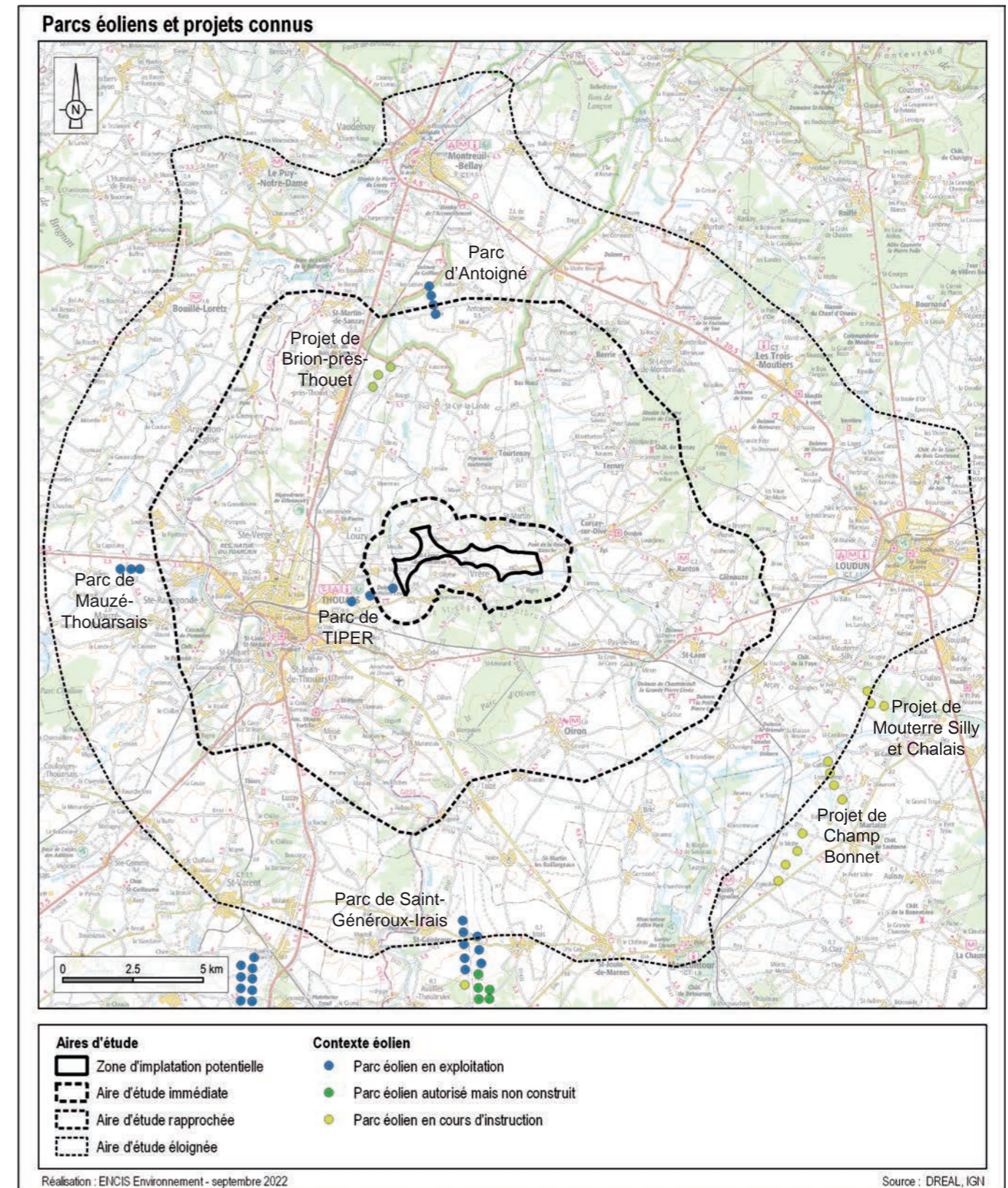
Deux parcs de trois éoliennes sont implantés en radiales à l'ouest et à l'est de Thouars. Un autre parc de quatre éoliennes est construit en limite nord de l'AER et un dernier est présent en limite sud de l'AEE.

#### 3.1.5.2 Les projets existants ou approuvés

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et/ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 6.3.8, page 188, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

En l'occurrence, 2 projets existants ou approuvés de parcs éoliens ou autres projets de grande hauteur ont été recensés dans le périmètre d'étude global, dont un autorisé au sud de Thouars.



Carte 11 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.

## 3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 6 à 9,5 km jusqu'à 12,5 voire 16,5 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

### 3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacement.

#### 3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les villes et les principaux villages de l'AEE (avec une population communale de plus de 1 500 habitants) ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

#### Loudun (environ 6 700 habitants dans la commune)

Cette ville est implantée sur une légère butte, à 13 km à l'est de la ZIP.

Aucune vue ne s'ouvre en direction de la ZIP depuis les principales rues et places de la ville en raison des masques bâtis et d'une végétation dense (jardins, espaces publics et versants aux alentours). À l'est de la ville, depuis la D61C, on recense une visibilité conjointe entre la silhouette de Loudun et la ZIP. **La sensibilité de ce bourg est très faible.**

#### Montreuil-Bellay (environ 3 800 habitants dans la commune)

Le bourg se situe à 13 km au nord de la ZIP. Celle-ci n'apparaît pas depuis les espaces publics et les principales rues mais uniquement en périphérie sud, comme sur la route de Coulon. **La sensibilité de ce bourg est très faible.**

#### Saint-Varent (environ 2 400 habitants dans la commune)

Implanté de part et d'autre du Thouet, à 12,5 km au sud-ouest de la ZIP, ce bourg ne permet que de rares vues vers la ZIP, limitées à sa périphérie nord de l'urbanisation. **La sensibilité de ce bourg est très faible.**

#### Mauzé-Thouarsais (environ 2 200 habitants dans la commune)

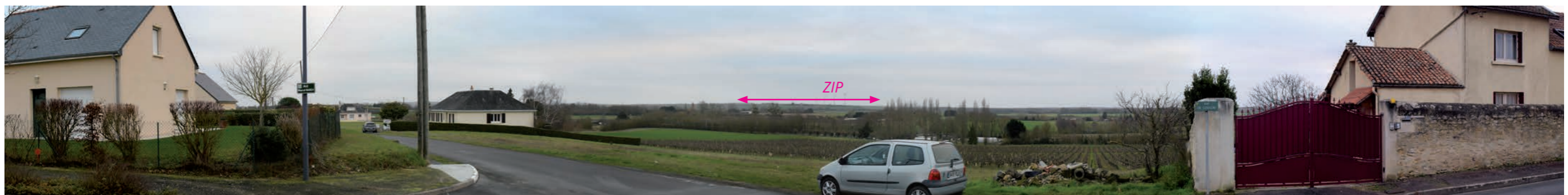
Le village principal est situé à environ 9 km à l'ouest de la ZIP. Les vues vers celle-ci sont limitées à la périphérie est. **La sensibilité de ce bourg est très faible.**

#### Loretz-d'Argenton (environ 2 600 habitants dans la commune)

Le bourg d'Argenton se situe à 9 km au nord-ouest de la ZIP. Les vues vers celle-ci sont limitées à la périphérie est. **La sensibilité de ce bourg est très faible.**



Photographie 20 : Vue lointaine sur la ZIP depuis le contournement est de Loudun (D61C).



Photographie 21 : Vue lointaine sur la ZIP depuis la périphérie sud de Montreuil-Bellay (route de Coulon).

### 3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les mouvements de relief, les vallées et leurs ripisylves ainsi que les petits massifs boisés présents sur le territoire ont un rôle important de masque dans l'AEE. Les axes routiers sont parfois accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, voire encaissées ou encadrées par de hauts talus. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

#### La D 347 au nord-est de l'AEE

Reliant Loudun à Montreuil-Bellay, cette route est principalement hors de la ZIV, notamment en raison du plateau boisé à l'est de la Dive. **La sensibilité de cette route est très faible.**

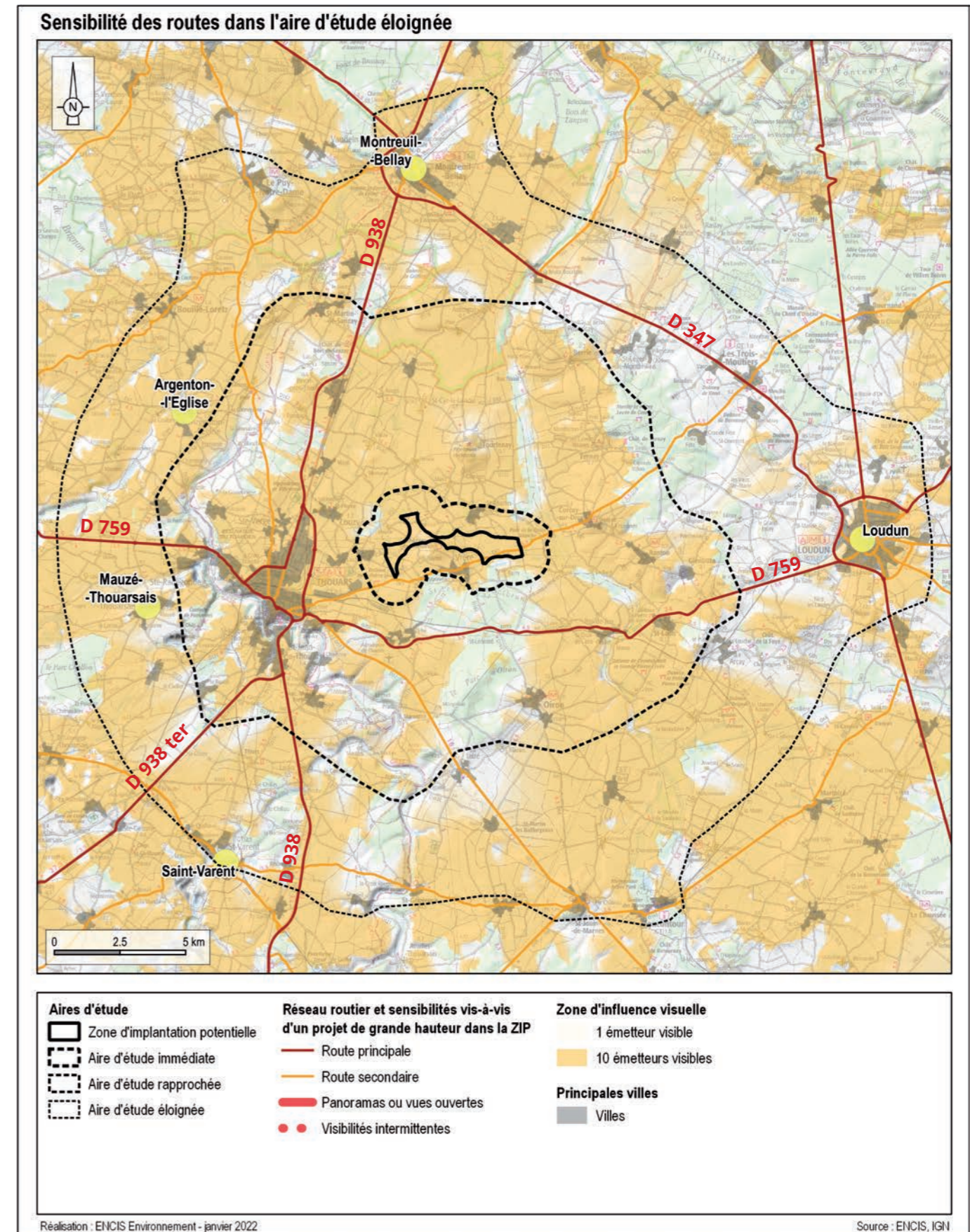
#### La D 759 à l'est et à l'ouest de l'AEE

Aux environs de Loudun, le relief et les boisements bloquent les vues vers la ZIP, tandis qu'à l'ouest de Thouars, des visibilitées lointaines sont possibles. **La sensibilité de cette route est très faible.**

#### La D 938 au nord et au sud de l'AEE

Cette route relie Montreuil-Bellay à Thouars, et se divise en deux routes plus au sud. Des perceptions sont possibles en différents endroits du trajet. **La sensibilité de cette route est très faible.**

**Globalement, dans l'AEE, les axes de communication n'offrent que des perceptions très ponctuelles, voire furtives, d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.**



Carte 12 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.

### 3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet dans la ZIP (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au chapitre 2.3.1.8, page 21.

#### 3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

- Le **classement** qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'**inscription** au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

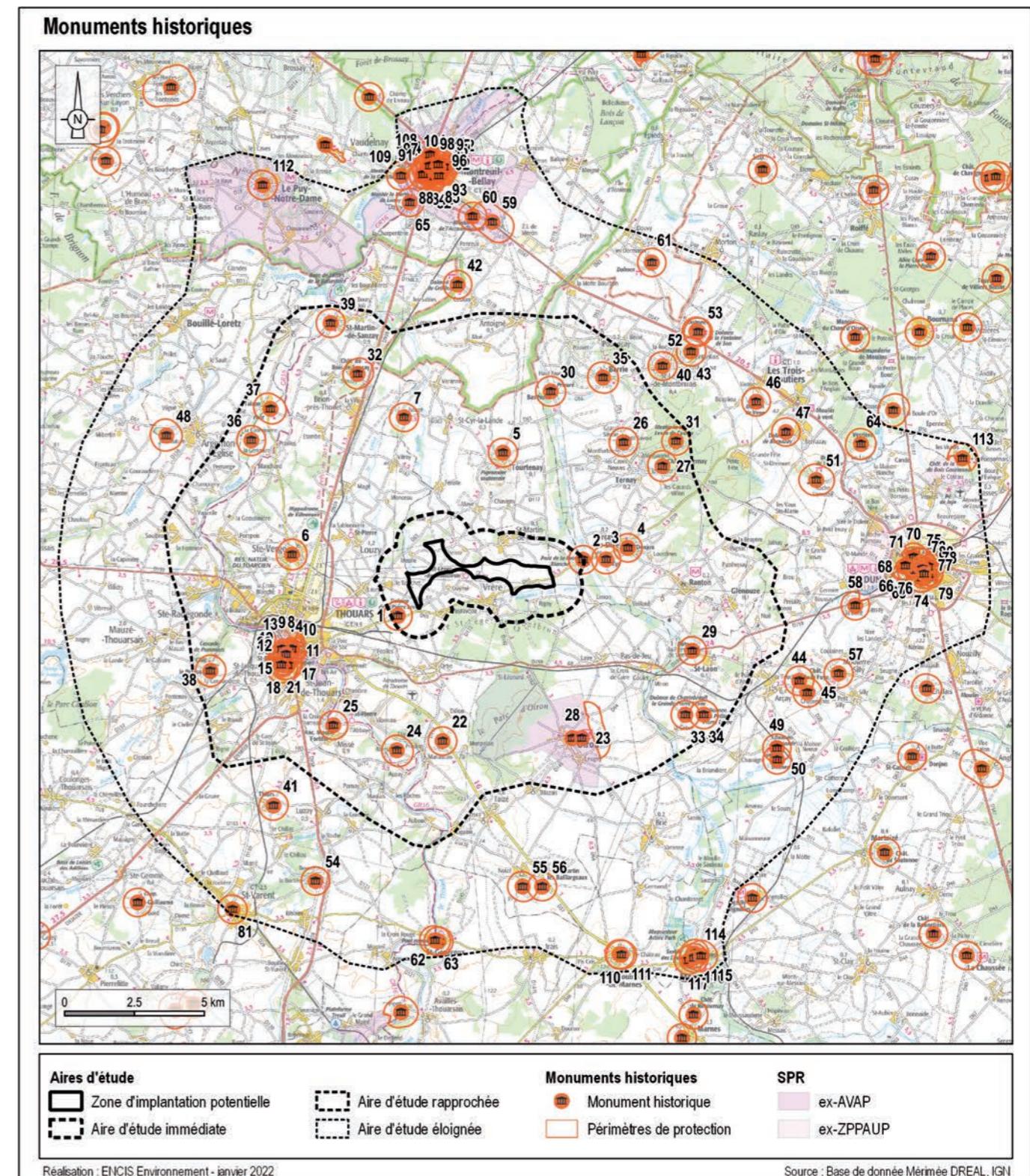
Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

**La carte ci-contre localise les 117 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 78 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 37 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 2 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).**

**L'aire d'étude éloignée comprend donc 78 monuments historiques : 36 classés, 4 partiellement classés-inscrits et 38 inscrits (cf. tableaux pages suivantes).**

#### Type de monuments

Les monuments sont nombreux à l'intérieur des deux villes suivantes : 30 à Montreuil-Bellay, 17 à Loudun. On recense 15 monuments d'architecture domestique (maison, logis hôtel, château), 15 monuments d'architecture funéraire-commémorative-votive (dolmen, menhir), une dizaine d'éléments d'architecture militaire (château, enceinte), 17 monuments d'architecture religieuse (église, abbaye, prieuré, couvent, commanderie).



Carte 13 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

**Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE**

Le monument historique le plus emblématique et le plus reconnu de l'aire d'étude éloignée est le Château de Montreuil-Bellay.

**Parmi les 78 monuments historiques de cette aire d'étude, un présente un enjeu fort, 41 un enjeu modéré et 36 un enjeu faible.**

**Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE**

La plupart des monuments de l'AEE est localisé soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit bordés de bosquets où la végétation contraint largement les visibilitées. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

**Parmi les 78 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte, modérée ou même faible vis-à-vis de la ZIP.**

**58 présentent une sensibilité très faible, avec des visibilitées ponctuelles depuis leurs périmètres de protection, mais qui restent lointaines, partielles, et/ou très peu prégnantes dans le paysage.**

**Description des éléments patrimoniaux présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima**

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort et ceux présentant une sensibilité faible à minima.

**Le château de Montreuil-Bellay (MH n°98)**

Au sein du SPR et du site inscrit, le château se dresse au cœur du village et en surplomb du Thouet. Il présente des jardins aménagés, une église et des remparts. Ces éléments attirent de nombreux visiteurs. **L'enjeu de ce site est fort.**

Les vues sont inexistantes au sein de l'urbanisation mais la ZIP est potentiellement visible de manière partielle depuis les remparts du château. On recense des covisibilités lointaines depuis la RD 761 au nord-ouest du bourg. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 22 : Vue aérienne du château de Montreuil-Bellay (source : wikimedia, Lieven Smits).

**INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE**

N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
117	86	Moncontour	Maison	Partiellement inscrit	Faible	Monument hors de la ZIV, visibilitées potentielles extrêmement limitées et partielles dans le périmètre.	Très faible	14234
116	86	Moncontour	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit	Modéré	Monument hors de la ZIV, visibilitées potentielles extrêmement limitées et partielles dans le périmètre.	Très faible	14203
115	86	Moncontour	Château et Eglise Notre-Dame	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Visibilitées lointaines depuis le haut du donjon.	Très faible	14193
114	86	Moncontour	Maison	Partiellement inscrit	Faible	Monument hors de la ZIV, visibilitées potentielles extrêmement limitées et partielles dans le périmètre.	Très faible	14076
113	86	Loudun	Château du Bois-Gourmond	Inscrit	Faible	Visibilitées potentielles extrêmement limitées et partielles dans le périmètre et aux abords de monument.	Très faible	15231



INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
112	49	Puy-Notre-Dame	Eglise	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	14069
111	79	Saint-Jouin-de-Marnes	Abbaye Saint-Jouin	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Monument hors de la ZIV, visibilité potentielle extrêmement limitée et partielle dans le périmètre.	Très faible	13396
110	79	Saint-Jouin-de-Marnes	Abbaye Saint-Jouin   Presbytère de l'abbaye	Inscrit	Faible	Monument hors de la ZIV, visibilité potentielle extrêmement limitée et partielle dans le périmètre.	Très faible	13363
109	49	Vaudelnay	Menhir dit du Grésil ou de la Gazelle	Inscrit	Faible	Monument hors de la ZIV, visibilité potentielle extrêmement limitée et partielle dans le périmètre.	Très faible	13131
108	49	Montreuil-Bellay	Presbytère de l'église Sainte-Catherine (ancien)	Inscrit	Faible	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13802
107	49	Montreuil-Bellay	Porte du Moulin et Maison dite La Minotière   Maison	Partiellement inscrit	Faible	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13503
106	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion quartier Rosibus, parcelle 513	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13460
105	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion avenue du Pont, parcelle 395	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13450
104	49	Montreuil-Bellay	Anciennes écuries du château	Inscrit	Faible	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13443
103	49	Montreuil-Bellay	Château   Tour du Boëlle	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13436
102	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion "Porte Nouvelle", parcelles 342, 511, 512	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13413
101	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion rue Georges-Girouy, parcelle 394   Portion parcelle 368	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13408
100	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion rue Georges-Girouy, parcelle 394	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13378
99	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion boulevard de l'Ardillier, parcelle 510	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13312
98	49	Montreuil-Bellay	Château	Classé	Fort	Visibilité potentielle partielle et limitée par les arbres depuis les remparts du Château.	Très faible	13309
97	49	Montreuil-Bellay	Prieuré des Nobis (ancien)	Inscrit	Faible	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13275
96	49	Montreuil-Bellay	Hôtel (ancien)	Inscrit	Faible	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13266
95	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion boulevard de l'Ardillier, parcelles 477 et 486	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13262
94	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion longeant le prieuré des Nobis et parcelles 392, 393, 548	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13231
93	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion boulevard de l'Ardillier, parcelles 478 et 484	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13219
92	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion boulevard de l'Ardillier, parcelle 518	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13123
91	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion rue de l'Ardenne, parcelle 574	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13114
90	49	Montreuil-Bellay	Couvent des Augustins (ancien)   Hôtel des Petits Augustins	Inscrit	Faible	Monument au sein de l'urbanisation, visibilité potentielle extrêmement limitée dans le périmètre.	Très faible	13095

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
89	49	Montreuil-Bellay	Couvent des Augustins (ancien)   Chapelle des Petits Augustins	Inscrit	Faible	Monument au sein de l'urbanisation, visibilitées potentielles extrêmement limitées dans le périmètre.	Très faible	13078
88	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion boulevard de l'Ardillier, parcelle 480	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilitées potentielles extrêmement limitées dans le périmètre.	Très faible	13052
87	49	Montreuil-Bellay	Couvent des Augustins (ancien)   Architecture religieuse	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilitées potentielles extrêmement limitées dans le périmètre.	Très faible	13031
86	49	Montreuil-Bellay	Couvent des Augustins (ancien)   Anciens bâtiments conventuels	Inscrit	Faible	Monument au sein de l'urbanisation, visibilitées potentielles extrêmement limitées dans le périmètre.	Très faible	13004
85	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion place Gaston-Amy, parcelles 471 et 514	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilitées potentielles extrêmement limitées dans le périmètre.	Très faible	12964
84	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Portion "clos Saint-Jean/la Perruche", parcelle 591	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilitées potentielles extrêmement limitées dans le périmètre.	Très faible	12941
83	49	Montreuil-Bellay	Hôpital Saint-Jean (ancien)	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilitées potentielles extrêmement limitées dans le périmètre.	Très faible	12920
82	49	Montreuil-Bellay	Enceinte fortifiée   Angle de l'Av. des Marronniers et du Bvd des Martyrs de la Résistance, parcelles 446 et 524	Classé	Modéré	Monument au sein de l'urbanisation, visibilitées potentielles extrêmement limitées dans le périmètre.	Très faible	12859
81	79	Saint-Varent	Vieux Pont	Inscrit	Faible	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	12640
80	86	Loudun	Commanderie Saint-Jean	Partiellement inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	13416
79	86	Loudun	Dépôt lapidaire	Inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	13390
78	86	Loudun	Hôtel de Saint-Laon	Partiellement inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	13379
77	86	Loudun	Eglise Sainte-Croix	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Covisibilités lointaines depuis l'est de la ville et potentiellement depuis le donjon du château de Loudun.	Très faible	13208
76	86	Loudun	Eglise Saint-Pierre	Classé	Modéré	Covisibilités lointaines depuis l'est de la ville et potentiellement depuis le donjon du château de Loudun.	Très faible	13161
75	86	Loudun	Maison	Partiellement inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	13144
74	86	Loudun	Maison des Echevins	Partiellement inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	13140
73	86	Loudun	Hôtel de Ville	Partiellement inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	13134
72	86	Loudun	Château	Partiellement Classé	Modéré	Visibilités lointaines depuis le haut du donjon du château.	Très faible	12985
71	86	Loudun	Portail	Inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	12900
70	86	Loudun	Maison	Partiellement inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	12900
69	86	Loudun	Enceinte	Partiellement inscrit	Faible	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	12790
68	86	Loudun	Eglise Saint-Hilaire du Martray	Classé	Modéré	Covisibilités lointaines depuis l'est de la ville et potentiellement depuis le donjon du château de Loudun.	Très faible	12595
67	86	Loudun	Couvent des Carmes	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	En contexte urbain et sans émergence verticale, pas de vue vers la ZIP ni de covisibilité.	Nulle	12517
66	86	Loudun	Porte du Martray	Classé	Modéré	Visibilités lointaines très partielles depuis le haut du monument.	Très faible	12506

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LAIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
65	49	Montreuil-Bellay	Menhir de la Pierre de Lenay	Classé	Modéré	Visibilités lointaines très partielles depuis le périmètre sans covisibilité.	Très faible	12149
64	86	Bournand	Château de Verrières	Inscrit	Faible	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	11932
63	79	Saint-Généroux	Eglise Saint-Généroux	Classé	Modéré	Visibilités lointaines très partielles depuis le périmètre sans covisibilité.	Très faible	11892
62	79	Saint-Généroux	Pont sur le Thouet	Inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le périmètre sans covisibilité.	Très faible	11843
61	49	Épieds	Dolmen dit Les Dormans	Classé	Modéré	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	11521
60	49	Montreuil-Bellay	Menhir dit de l'Accommodement	Inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	11641
59	49	Montreuil-Bellay	Vestiges de l'ancien camp d'internement	Classé	Modéré	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	11336
58	86	Mouterre-Silly	Château de la Bâtie	Partiellement inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	10792
57	86	Mouterre-Silly	Eglise Saint-Maximin de Mouterre	Inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	10624
56	79	Oiron	Eglise Saint-Martin de Noizé	Classé	Modéré	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	10506
55	79	Oiron	Dolmen	Inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	10433
54	79	Saint-Varent	Chapelle de Boucoeur	Classé	Modéré	Visibilités lointaines très partielles depuis le périmètre sans covisibilité.	Très faible	10401
53	86	Saint-Léger-de-Montbrillais	Dolmen	Classé	Modéré	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	9970
52	86	Saint-Léger-de-Montbrillais	Dolmen de la Fontaine	Classé	Modéré	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	9957
51	86	Trois-Moutiers	Dolmen de la Roche-Vernaize	Classé	Modéré	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	9939
50	86	Arçay	Dolmen	Inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	10104
49	86	Arçay	Dolmen de Briande	Inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	9848
48	79	Argenton-l'Église	Château de la Roche	Partiellement inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	9807
47	86	Trois-Moutiers	Dolmen de Bernazay en grès	Classé	Modéré	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	9753
46	86	Trois-Moutiers	Dolmen de Vaon	Classé	Modéré	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	9480
45	86	Mouterre-Silly	Eglise Notre-Dame de Chasseignes	Classé	Modéré	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	9799
44	86	Mouterre-Silly	Château de la Fuye	Partiellement inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le périmètre sans covisibilité.	Très faible	9385
43	86	Saint-Léger-de-Montbrillais	Logis de la Rouvraye	Inscrit	Faible	Monument et périmètre situés hors de la ZIV, pas de visibilité possible vers la ZIP.	Nulle	9233
42	49	Antoigné	Dolmen du Griffier	Inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le monument et son périmètre.	Très faible	9160
41	79	Luzay	Château de Thiors	Partiellement inscrit	Faible	Visibilités lointaines très partielles depuis le périmètre sans covisibilité.	Très faible	8713
40	86	Saint-Léger-de-Montbrillais	Eglise	Inscrit	Modéré	Visibilités lointaines très partielles depuis le périmètre sans covisibilité.	Très faible	8266

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

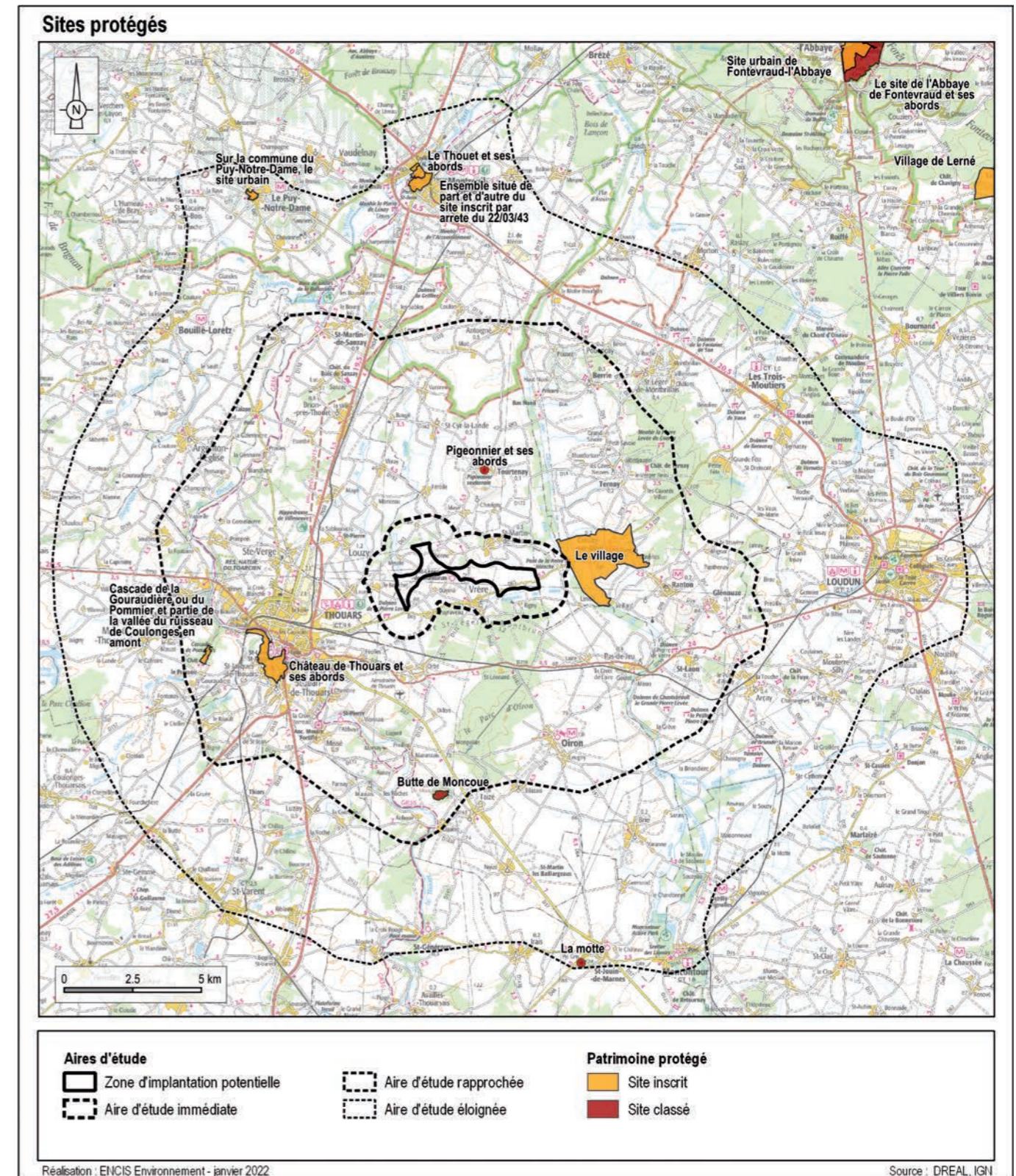
### 3.2.2.2 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'État, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

**Huit sites protégés, dont un classé et trois inscrits, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la carte ci-contre.** Quatre de ces sites se situent dans l'aire d'étude éloignée. On y dénombre trois sites urbains et un site naturel.

#### Description des sites protégés présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau page 52. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima (aucun en l'occurrence dans cette aire d'étude).



Carte 14 : Sites inscrits, sites classés dans l'aire d'étude éloignée.

### 3.2.2.4 Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

« Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

**On dénombre cinq sites patrimoniaux remarquables dans le périmètre d'étude global, dont trois dans l'aire d'étude éloignée : les AVAP de Montreuil-Bellay et du Puy-Notre-Dame et le SPR de Loudun.**

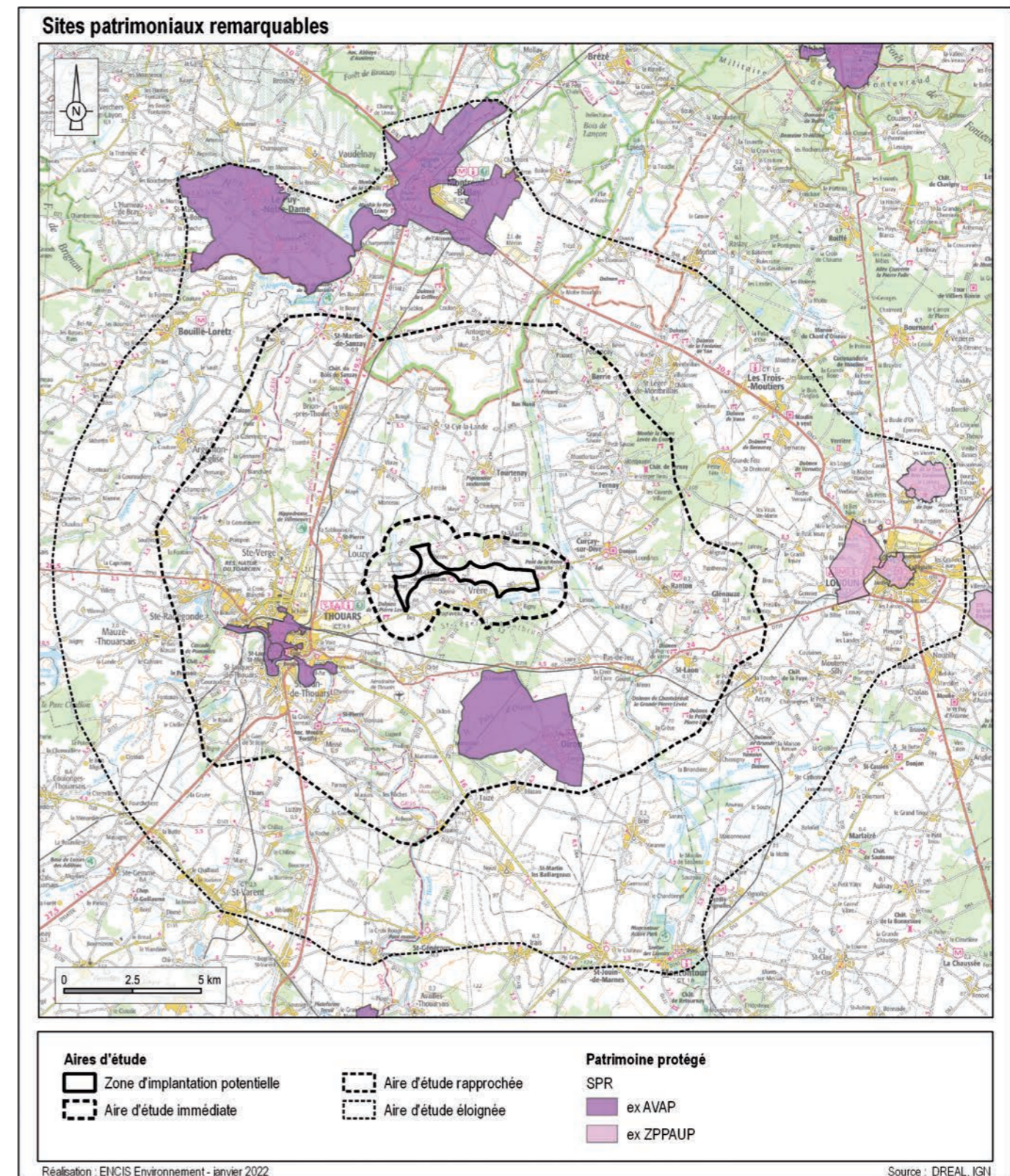
#### Description des sites patrimoniaux remarquables présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima

L'ensemble des sites patrimoniaux remarquables est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima (aucun en l'occurrence dans cette aire d'étude).

### 3.2.2.3 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Aucun site classé au patrimoine de l'UNESCO n'a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée ni même dans un périmètre de 20 km.



Carte 15 : Sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.



Photographie 23 : Visibilité partielle depuis l'est de Loudun.



Photographie 24 : Visibilité partielle depuis l'ouest du Puy-Notre-Dame.



Photographie 25 : Visibilité partielle depuis le nord-ouest de Montreuil-Bellay.

## INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
49	Le Puy-Notre-Dame	Sur la commune du Puy-Notre-Dame, le site urbain	Site inscrit	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphérie de la ville.	Très faible	13,9 à 14,4
49	Montreuil-Bellay	Le Thouet et ses abords	Site inscrit	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphérie de la ville.	Très faible	13,3 à 13,8
49	Montreuil-Bellay	Ensemble situé de part et d'autre du site inscrit par arrêté du 22/03/43	Site inscrit	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphérie de la ville.	Très faible	12,8 à 13,9
79	Saint-Jouin-des-Marnes	La motte	Site classé	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées à la périphérie de la butte boisée.	Très faible	13,7
86	Loudun	Site patrimonial remarquable de Loudun	SPR	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphérie de la ville.	Très faible	10,7 à 17,5
49	Montreuil-Bellay	Site patrimonial remarquable de Montreuil-Bellay (AVAP)	SPR	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphérie de la ville.	Très faible	10,7 à 16,4
49	Puy-Notre-Dame	Site patrimonial remarquable du Puy-Notre-Dame (AVAP)	SPR	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphérie de la ville.	Très faible	10 à 16

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

### 3.2.3 Le contexte touristique

Activités en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et analysés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

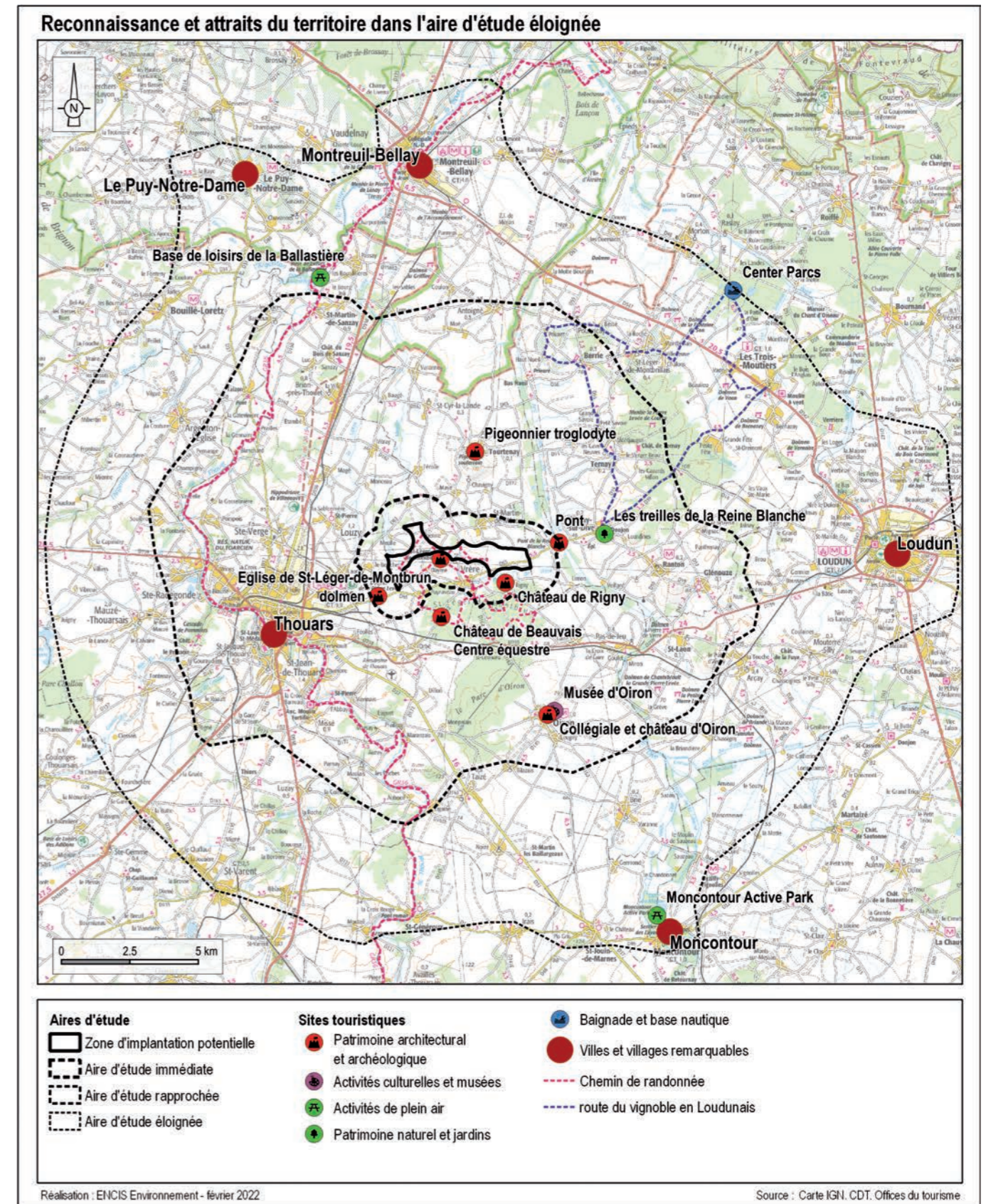
Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

#### 3.2.3.1 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux fort ou des sensibilités faibles à minima (aucun dans cette aire d'étude).

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Dpt.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
86	Moncontour	Moncontour Active Park	Activités de plein air	-	Faible	En fond de vallées, visibilitées potentielles extrêmement limitées.	Très faible	13
86	Les-Trois-Mouthiers ; Morton	Center Parcs le Bois aux Daims	Baignade et base nautique; Hébergement	-	Faible	Entouré de boisements, pas de vues possibles.	Nulle	12
86	Loudun	Site patrimonial remarquable de Loudun	Ville et villages remarquables	SPR	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphéries de la ville.	Très faible	10,7 à 17,5
49	Montreuil-Bellay	Site patrimonial remarquable de Montreuil-Bellay (AVAP)	Ville et villages remarquables	SPR	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphéries de la ville.	Très faible	10,7 à 16,4
49	Puy-Notre-Dame	Site patrimonial remarquable du Puy-Notre-Dame (AVAP)	Ville et villages remarquables	SPR	Modéré	Visibilités extrêmement partielles et limitées aux points hauts et aux périphéries de la ville.	Très faible	10 à 16
79	Saint-Martin-de-Sanzay	Base de loisirs de la Ballastière	Activités de plein air	-	Faible	En fond de vallées, visibilitées potentielles extrêmement limitées.	Très faible	9,4

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.



Carte 16 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

### 3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 1 à 1,3 km jusqu'à 6 voire 9,5 km autour de la ZIP.

#### 3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010, 2016 et 2020) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un

paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

Les lignes de force du territoire sont structurées sur les axes des vallées, de la Dive et du Thouet, toutes les deux orientées nord/sud. Les reliefs de ces deux vallées sont différents : la vallée de la Dive, en partie canalisée, présente un cours rectiligne, et un de ses versants est souligné par une cuesta et un massif boisé. La vallée du Thouet présente des méandres et des coteaux relativement abrupts jusqu'à Thouars puis retrouve un cours plus linéaire.

D'autres éléments ponctuels viennent rythmer la plaine située entre ces deux vallées. Plusieurs buttes sont présentes, reliefs résiduels de la strate géologique de la cuesta. Il s'agit de la butte de Tourtenay et le Peu de Saint-Léger-de-Montbrun. Par ailleurs, le massif boisé d'Oiron au sud de la ZIP et celui de la cuesta de la Dive forment deux lignes boisées qui accompagnent l'horizon.

Enfin les motifs des constructions humaines telles que les éoliennes et les silos à grains forment des verticales visibles de loin. Le parc éolien de TIPER est notamment orienté est-ouest.

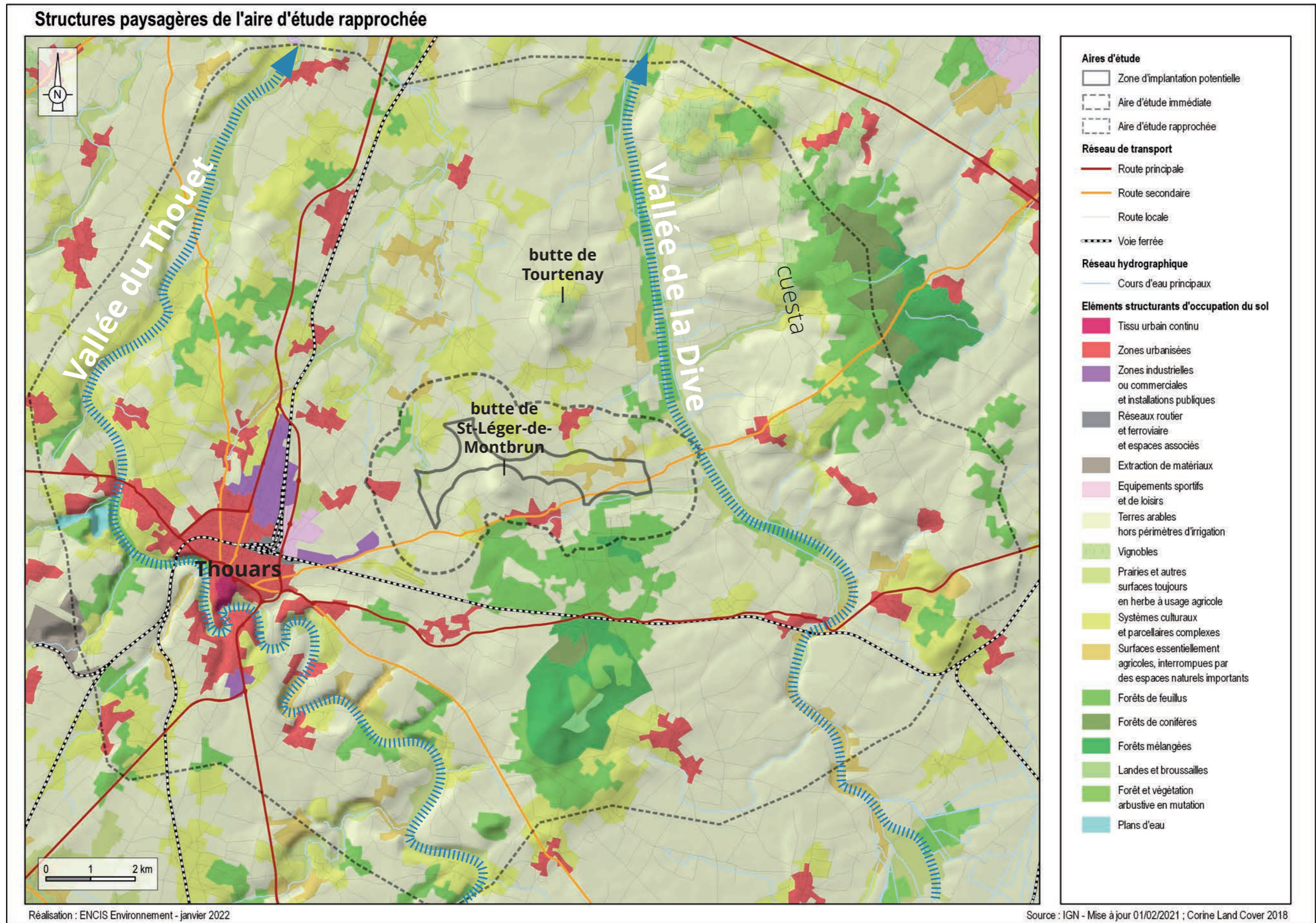


Photographie 26 : Panorama vers l'est sur la vallée de la Dive depuis la Butte de Tourtenay.



Photographie 27 : Panorama vers l'ouest depuis la Cuesta de la vallée de la Dive.







Photographie 29 : Panorama depuis les abords d'Oiron.



Figure 5 : Modèle Numérique de Terrain de l'AER figurant l'occupation du sol (exagération des verticales x4).



Figure 6 : Modèle Numérique de Terrain de l'AER figurant le relief (exagération des verticales x4).



Photographie 28 : Panorama sur la vallée du Thouet au sud-ouest de l'AER.

### 3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

#### 3.3.2.1 Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principales villes et principaux villages (communes de plus de 1 000 habitants) de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités des principaux bourgs sont décrites ci-après.

#### Thouars (environ 14 000 habitants dans la commune)

Implantée en rive droite du Thouet, la ville se situe à environ 4 km au sud-ouest de la ZIP. Le centre ancien s'est constitué sur un méandre du cours d'eau et le bourg s'est ensuite étendu sur le plateau. Les communes voisines forment avec Thouars une agglomération de plus de 16 000 habitants. Il s'agit du principal pôle urbain de l'aire d'étude globale. Le patrimoine historique de la ville est important et sera détaillé au chapitre suivant.

Les visibilitées vers la ZIP sont principalement recensées en périphérie est de l'agglomération, notamment dans les zones pavillonnaires et commerciales. Notons cependant que dans la vieille ville, plusieurs belvédères liés au relief et la présence de remparts surélevés permettent aussi des vues vers la ZIP. **La sensibilité de ce lieu de vie est modérée.**



Photographie 30 : Visibilité vers la ZIP à l'extrémité est de la rue Waldeck-Rousseau à Thouars.



Photographie 31 : Visibilité vers la ZIP depuis le rempart au nord de la chapelle Notre-Dame à Thouars.

**Saint-Jean-de-Thouars (environ 1 400 habitants dans la commune)**

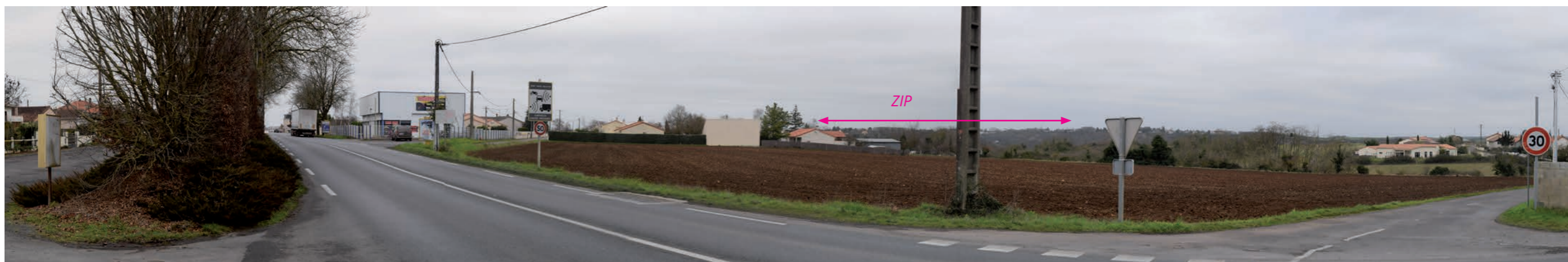
Situé en rive gauche du Thouet et au sud de la commune de Thouars, l'urbanisation est située à 5 km au sud-ouest de la ZIP.

En raison du relief, plusieurs secteurs de visibilité sont recensés dans la commune. La plus dégagée se situe au carrefour de la rue du Châtelier et de la RD 938. Le petit centre ancien, situé au creux d'un vallon, est très peu concerné par les visibilitées. **La sensibilité de ce lieu de vie est faible.**

**Sainte-Verge (environ 1 400 habitants dans la commune)**

Situé dans la plaine à environ 4 km à l'ouest de la ZIP, ce village est bordé par Thouars au sud et par la zone d'activités à l'est.

Les visibilitées vers la ZIP se limitent principalement à la périphérie du village, comme depuis la RD 37 en sortie nord. **La sensibilité de ce lieu de vie est faible.**



Photographie 32 : Visibilité vers la ZIP depuis la RD 938 à Saint-Jean-de-Thouars.



Photographie 33 : Visibilité vers la ZIP au nord de Sainte-Verge.

**Louzy (environ 1 400 habitants dans la commune)**

Situé dans la plaine à environ 2,3 km au nord-ouest de la ZIP, ce village est bordé par la RD 938 et la zone d'activités au sud-ouest.

Dans ce contexte pavillonnaire au relief peu marqué et relativement proche de la ZIP, les visibilitées vers celle-ci sont possibles en différents endroits du village. Les plus dégagées se situent en périphérie est et en cœur de village depuis la rue du Stade. **La sensibilité de ce lieu de vie est modéré.**

**Village d'Oiron dans la commune de Plaine-et-Vallées (environ 2 400 habitants dans la commune)**

Le village est situé au sud-est du Parc d'Oiron, dont le relief et la végétation boisée cloisonnent les vues, et à 5,3 km au sud-sud-est de la ZIP. Le centre ancien borde le château (monument historique traité dans le chapitre suivant), et quelques constructions pavillonnaires sont disséminées le long des routes.

La distance et le Parc d'Oiron limitent en partie les vues, mais des visibilitées sont recensées en périphérie du village, notamment depuis la rue du château au nord-est du village. **La sensibilité de ce lieu de vie est faible.**



Photographie 34 : Visibilité vers la ZIP depuis la rue du Stade à Louzy (source : Google streetview).



Photographie 35 : Visibilité vers la ZIP depuis la rue du Château à Oiron (source : Google streetview).

### 3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER (> 3 millions de véhicules/an selon la préfecture) sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités des principaux axes de communication sont décrites ci-après.

#### La RD 759

Cette route relie Thouars à Loudun. Les visibilitées sont parfois limitées par les massifs boisés et le relief. En sortie est de Thouars, le relief permet notamment une vue dégagée vers la ZIP. **La sensibilité de cette route est modérée à faible.**

#### La RD 938

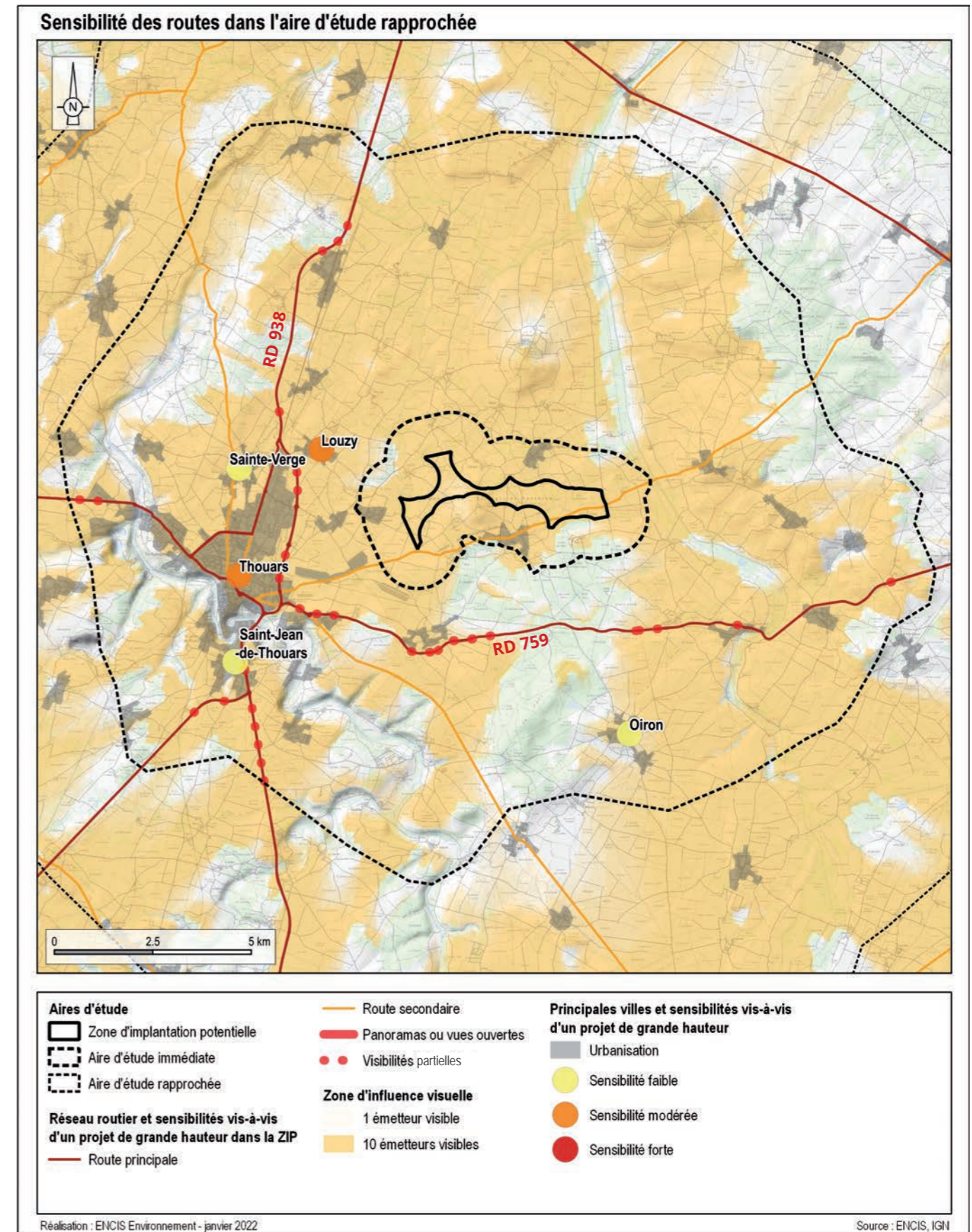
Cette route fait la liaison entre Thouars et Montreuil-Bellay et sert de déviation en évitant la zone d'activité au nord de Thouars.

Malgré les champs ouverts environnants, les visibilitées vers la ZIP sont souvent limitées par la hauteur des talus et par quelques haies arbustives. **La sensibilité de cette route est faible.**

**De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui sont souvent partielles et intermittentes le long des axes de communication. Les sensibilités sont globalement faibles.**



Photographie 36 : Vues dégagées depuis la RD 759 en sortie est de Thouars.



Carte 18 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.

### 3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

#### 3.3.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend 37 monuments historiques, dont 18 classés, deux partiellement classés et inscrits et 17 inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre, on note que 14 monuments sont localisés dans la ville de Thouars. On recense 17 monuments d'architecture domestique (maison, immeuble, manoir, hôtel, château), 9 monuments religieux (église, prieuré, commanderie), 5 d'architecture funéraire-commémorative-votive (dolmen, menhir), 4 d'architecture militaire (tour, rempart, donjon), 2 de génie civil (pont) et un d'architecture artisanale (moulin).

#### Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude rapprochée sont d'une part le château d'Oiron et d'autre part les éléments patrimoniaux présents à Thouars (château et chapelle, Tour du prévôt, vieux Pont).

**Parmi les 37 monuments historiques, un présente un enjeu fort, 17 un enjeu modéré et 19 un enjeu faible.**

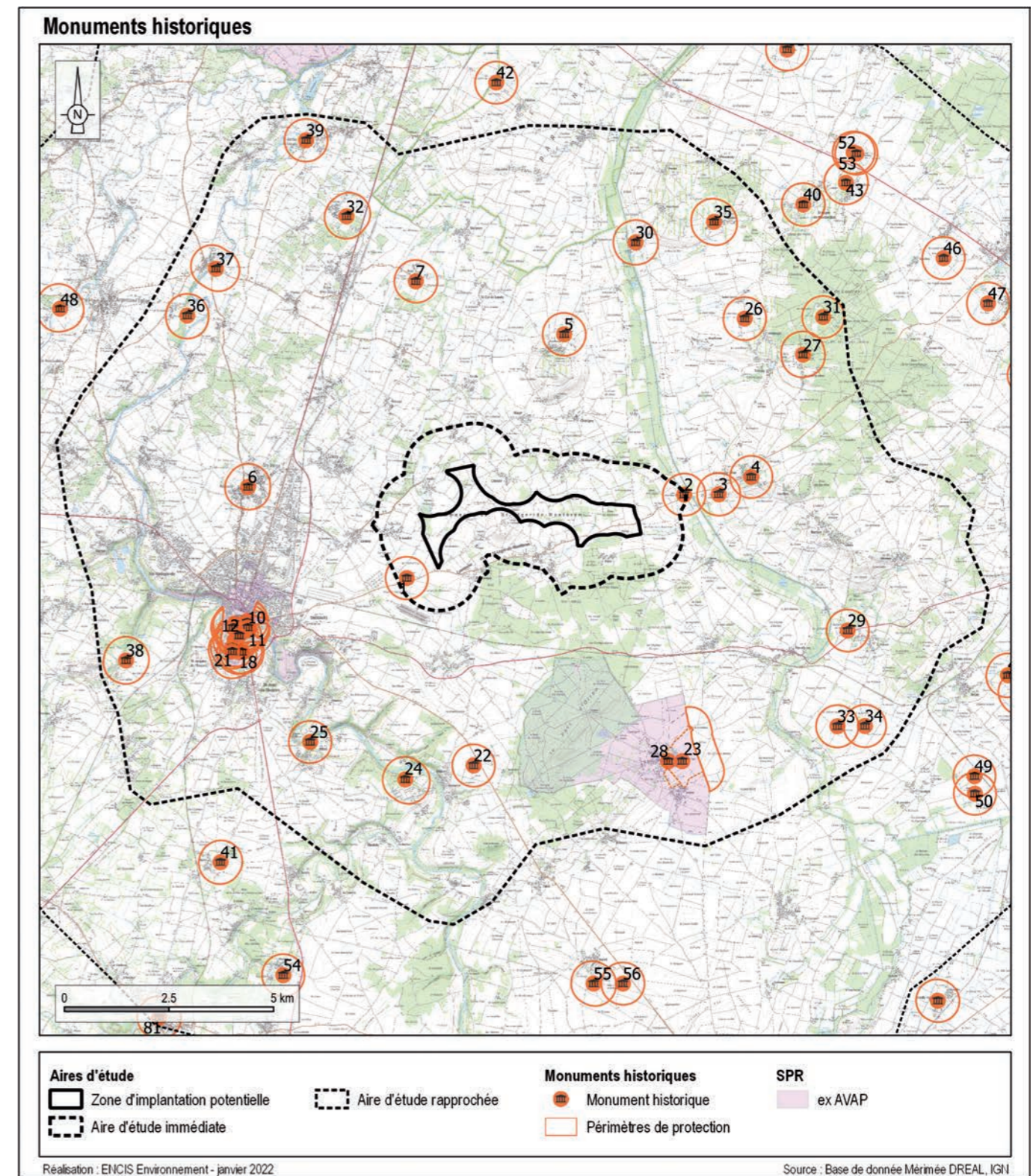
#### Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

La majorité des monuments historiques de l'AER ne présente que des sensibilités très faibles. En effet, ils sont pour la plupart situés dans des bourgs eux-mêmes fréquemment implantés dans des vallonnements ou accompagnés de végétation. Les rideaux d'arbres peuvent filtrer les visibilité, qui sont le plus souvent partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, localisées à la périphérie des bourgs et donc en marge des édifices protégés.

**Parmi les 37 monuments historiques de l'AER, un présente tout de même une sensibilité modérée à forte, cinq une sensibilité modérée, 2 une sensibilité modérée à faible et 13 une sensibilité faible. Les autres présentent une sensibilité très faible ou nulle.**

#### Description des monuments historiques présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort et ceux présentant une sensibilité faible à minima.



Carte 19 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

**Le château de Berrie (MH n°35)**

Le château est une propriété viticole privée située en limite du village de Berrie. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Le château est situé à 7 km au nord-est de la ZIP, sur le relief de la cuesta. On recense notamment des visibilitées depuis les abords du château au nord-est du village. **La sensibilité est modérée à faible.**

**Le dolmen de Chantebraut à Saint-Laon (MH n°33)**

Ce dolmen fait l'objet de fouilles et d'une mise en valeur en cours. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Le monument est situé dans l'openfield à 6,5 km au sud-est de la ZIP. On recense des visibilitées aux abords de ce dolmen notamment depuis la route. **La sensibilité est modérée à faible.**

**L'église Saint-Maurice, ancienne collégiale à Oiron (MH n°28)**

Au sein du SPR et du village d'Oiron, l'église possède une prestance importante et sa silhouette, avec celle du château, caractérise le village depuis l'openfield. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Les vues sont très limitées au sein du village mais on recense des covisibilitées depuis le sud et l'est du village. **La sensibilité est modérée.**



Photographie 37 : Visibilité depuis la RD 55 au nord du château de Berrie.



Photographie 38 : Visibilité depuis la route aux abords du dolmen.



Photographie 39 : Visibilité depuis le sud-est de la collégiale et du château d'Oiron.



**Le château de Ternay (MH n°27)**

Ce château dont les bases datent du 15e siècle est visitable avec possibilité d'hébergement. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Il est situé à 5,4 km au nord-est de la ZIP. Les visibilitées sont filtrées par la végétation du parc depuis l'escalier et la façade ouest ainsi que depuis l'allée d'accès. **La sensibilité est faible.**

**Le manoir de Savoie à Berrie (MH n°26)**

Le monument, dont les bases datent du 12e siècle, n'est pas visitable. **L'enjeu de ce site est faible.**

Il est situé à 5,2 km au nord-est de la ZIP. Les visibilitées sont possibles aux abords directs du manoir ainsi que des covisibilitées partielles depuis les routes. **La sensibilité est faible.**

**Le dolmen E134 à Taizé-Maulais (MH n°22)**

Ce dolmen est situé sur une parcelle privée (champ) et peu accessible. Cependant une mise en valeur des autres dolmens proches mais non protégés a eu lieu par la création d'un stationnement et de panneaux explicatifs. **L'enjeu de ce site est faible.**

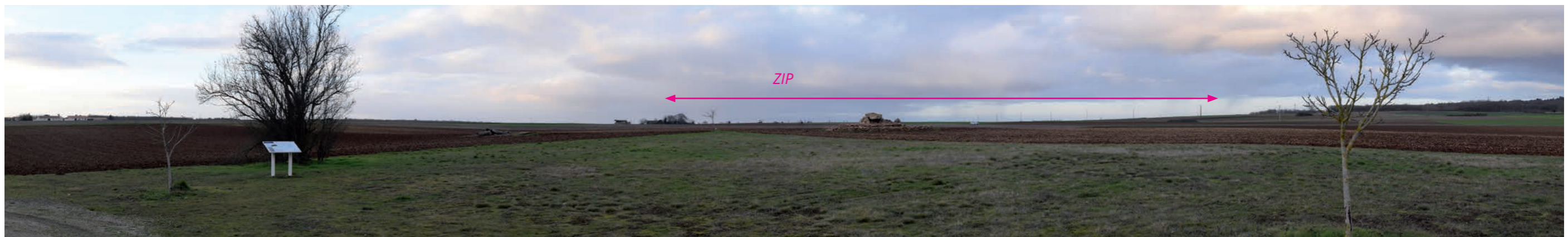
En raison de l'openfield, on recense une visibilité depuis le dolmen et des covisibilitées depuis la RD 37 et depuis le parking et les panneaux explicatifs au sud. **La sensibilité est faible.**



Photographie 40 : Visibilité depuis l'allée du château de Ternay.



Photographie 41 : Visibilité depuis les abords du Manoir de Savoie à Berrie.



Photographie 42 : Visibilité depuis la mise en valeur des dolmens dans le périmètre du E134 à Taizé-Maulais.

### Le château d'Oiron (MH n°23)

Géré par le Centre des Monuments Nationaux, ce château a accueilli environ 15 000 visiteurs en 2021 (source : sudouest.fr). L'ensemble se compose d'un corps de bâtiment central avec des façades du 17e siècle ornées. Ce bâtiment est flanqué de pavillons également ornés, dans le même style que les décors du bâtiment central. Le pavillon nord présente une balustrade à trophées. Le pavillon sud est inachevé. De ces deux pavillons se détachent deux ailes. L'aile nord, du 16e siècle pour le rez-de-chaussée, présente une galerie voûtée sur croisée d'ogives s'ouvrant sur la cour. Elle est du 17e siècle pour les étages. L'aile sud date du 17e siècle et ne comporte qu'un rez-de-chaussée surmonté d'une terrasse. Elle se termine par un pavillon à deux étages. Les extrémités des ailes sont flanquées de tours rondes surmontées de toits en coupoles. La façade du bâtiment central s'orne de pilastres et cordons à bossages, médaillons, niches... Le bord du toit est orné de trophées et le centre surmonté d'un fronton. A l'intérieur de l'aile nord, la galerie du premier étage est couverte d'un plafond à petits caissons peints ainsi que de fresques représentant la guerre de Troie d'après Homère et Virgile. Le monument accueille des expositions d'art contemporain qui relient ce patrimoine historique au présent, il est visitable ainsi que son parc arboré. **L'enjeu de ce site est fort.**

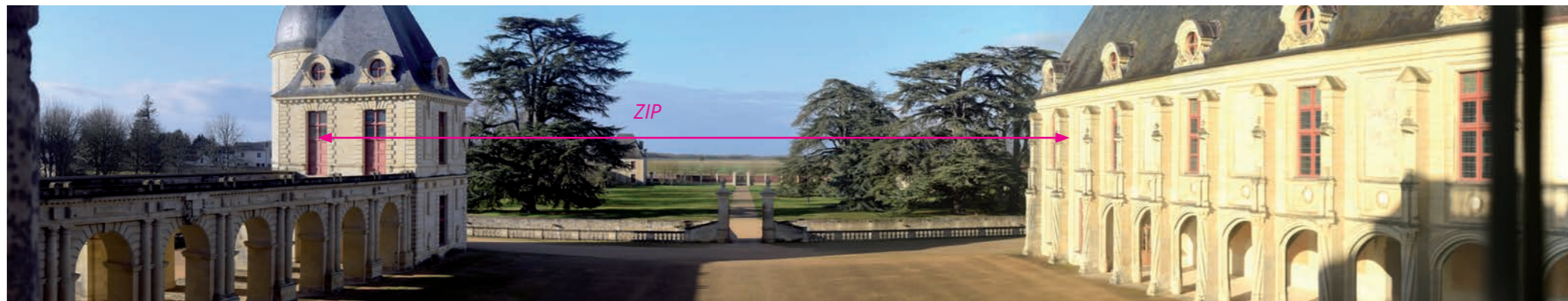
On recense des visibilités depuis les fenêtres du château, depuis certaines zones du parc et des covisibilités depuis l'openfield au sud-est du monument, dans le périmètre de protection et hors du périmètre. **La sensibilité est modérée à forte.**



Photographie 43 : Visibilité depuis le RD 162 au sud de la collégiale et du château d'Oiron.



Photographie 44 : Visibilité depuis les espaces de stationnement au nord du château d'Oiron.



Photographie 45 : Visibilité partielle depuis le premier étage du château.



Photographie 46 : Fenêtres du premier étage du château.



Photographie 47 : Visibilité partielle depuis le second étage du pavillon nord-ouest du château.



Photographie 48 : Fenêtres du second étage du pavillon.

## Monuments historiques à Thouars

### Le château de Thouars (MH n°21)

Situé en promontoire surplombant le Thouet, le château est aujourd'hui utilisé comme collège. **L'enjeu de ce site est modéré.**

On recense des visibilitées partielles depuis le monument et ses abords (Vues B et C localisées ci-contre et présentées en page suivante), ainsi qu'une covisibilité depuis la rive gauche du Thouet (Vue A). **La sensibilité est modérée.**

### La chapelle du château à Thouars (MH n°20)

Au nord du château et en surplomb du Thouet, la chapelle est visitable. **L'enjeu de ce site est modéré.**

On recense des visibilitées partielles depuis le monument et ses abords (Vue C), ainsi qu'une covisibilité depuis la rive gauche du Thouet (Vue A). **La sensibilité est modérée.**

### Le Vieux Pont et poterne à Thouars (MH n°18) et immeubles en prolongement (MH n°17)

Situé en contre-bas du château, le Vieux Pont est utilisable par les piétons. **L'enjeu de ce site est modéré.**

On recense des covisibilités dans le périmètre de protection depuis les remparts (Vues B et C). **La sensibilité est faible.**

### L'église Saint-Laon à Thouars (MH n°15)

L'église est située dans l'urbanisation mais son clocher émerge au-dessus des habitations. **L'enjeu de ce site est modéré.**

On recense des covisibilités avec le clocher depuis le rempart (Vues B et C) et une covisibilité avec le haut du clocher (hors périmètre de protection) depuis la rive gauche du Thouet (Vue A). **La sensibilité est faible.**

### L'église Saint-Médard à Thouars (MH n°12)

L'église est située dans l'urbanisation et son clocher émerge au-dessus des habitations. **L'enjeu de ce site est modéré.**

On recense des covisibilités avec le clocher depuis le rempart (Vues B et C) et une covisibilité avec le haut du clocher (hors périmètre de protection) depuis la rive gauche du Thouet (Vue A). **La sensibilité est faible.**

### La Tour du Prince de Galles à Thouars (MH n°11)

Située au-dessus d'un léger vallonement, la tour n'est pas visitable. **L'enjeu de ce site est modéré.**

On recense une visibilité partielle depuis le monument et ses abords (Vue D), ainsi que des covisibilités éloignées (Vues A, B et C) depuis les remparts et la rive gauche du Thouet. **La sensibilité est faible.**

### La Maison du Président Tyndo à Thouars (MH n°10)

Située au-dessus d'un léger vallonement, le bâtiment est utilisé comme école de musique. **L'enjeu de ce site est faible.**

On recense une visibilité partielle depuis le monument et ses abords (Vue D). **La sensibilité est faible.**

### La Tour du Prévôt à Thouars (MH n°9)

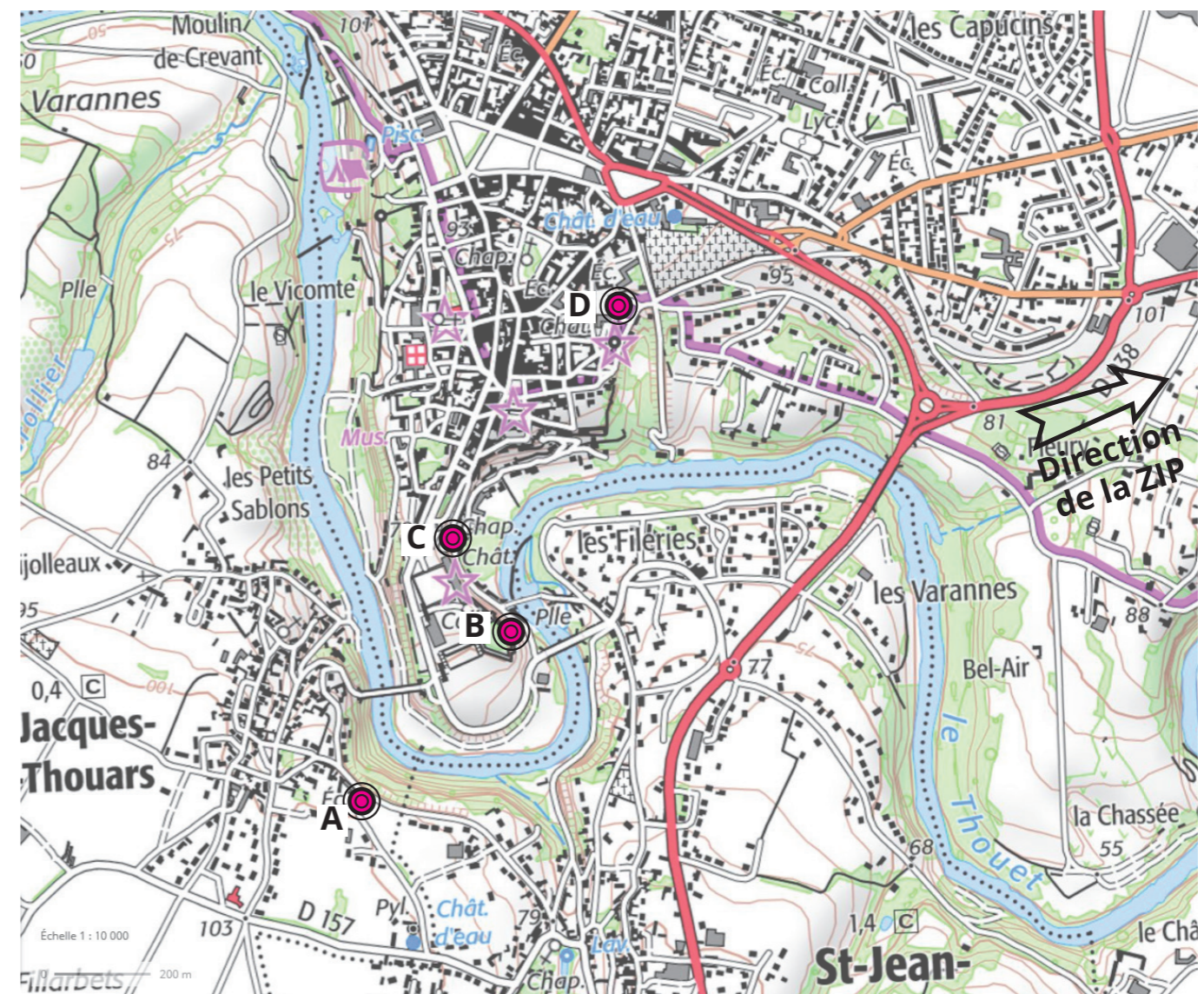
Située à l'entrée nord-est de la ville ancienne, la tour n'est pas visitable. **L'enjeu de ce site est modéré.**

On recense une visibilité partielle possible depuis le sommet du bâtiment (non visitable) et des covisibilités depuis les remparts (Vues B et C) et depuis la rive gauche du Thouet (Vue D). **La sensibilité est faible.**

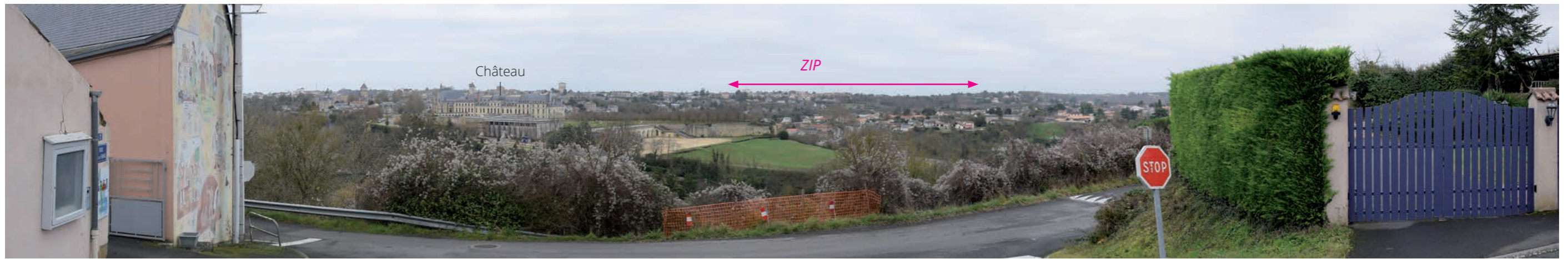
### Remparts (restes des anciens) à Thouars (MH n°8)

Situés de part et d'autre de la tour du prévôt, ces remparts ne sont que partiellement accessibles. **L'enjeu de ce site est modéré.**

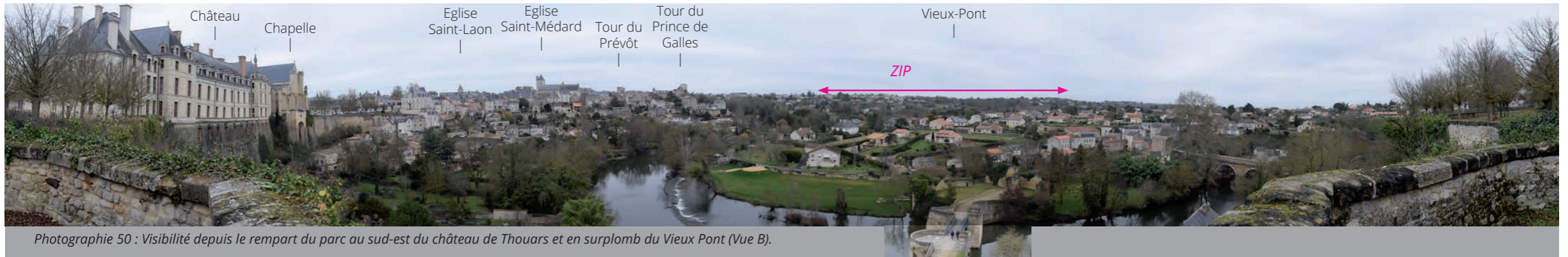
On recense des visibilitées partielles depuis le monument (peu accessible) et ses abords. **La sensibilité est faible.**



Carte 20 : Localisation des panoramas présentés en page suivante.



Photographie 49 : Visibilité depuis le rebord du versant de la rive gauche du Thouet, rue Henri de France à Saint-Jacques-de-Thouars (Vue A).



Photographie 50 : Visibilité depuis le rempart du parc au sud-est du château de Thouars et en surplomb du Vieux Pont (Vue B).



Photographie 51 : Visibilité depuis le rempart du parc au nord de la chapelle du château de Thouars (Vue C).



Photographie 52 : Visibilité depuis le rempart au droit de la maison du président Tyndo et à proximité de la Tour du Prince de Galles à Thouars (Vue D).

**Château de Baugé à Saint-Cyr-la-Lande (MH n°7)**

Le château est situé au sud du village, à 4,5 km au nord de la ZIP. **L'enjeu de ce site est faible.**

On recense des visibilitées partielles vers la ZIP depuis les abords du monument. **La sensibilité est faible.**

**Eglise Saint-Pierre à Tourtenay (MH n°5)**

L'église et le village de Tourtenay sont implantés sur le versant nord de la butte, à l'opposé de la ZIP.

**L'enjeu de ce site est faible.**

On recense des visibilitées partielles vers la ZIP en limite du périmètre de protection du monument et en covisibilité avec celui-ci, pas de vue depuis ses abords directs. **La sensibilité est faible.**

**Donjon à Curçay-sur-Dive (MH n°4)**

Le donjon est à l'est du village, lui même implanté sur le rebord de la cuesta orientée en direction de la ZIP. **L'enjeu de ce site est modéré.**

On recense des vues proches vers la ZIP depuis le monument (non visitable) et son périmètre. **La sensibilité est modérée.**

**Eglise (restes) à Curçay-sur-Dive (MH n°3)**

A l'écart du village et en contrebas, cette église est accolée au cimetière. Le toit est détruit et elle n'est pas visitable. **L'enjeu de ce site est faible.**

On relève des vues ouvertes et proches vers la ZIP depuis le monument et son périmètre. **La sensibilité est modérée.**



Photographie 53 : Visibilité depuis l'entrée du village, à l'ouest du château de Baugé à Saint-Cyr-la-Lande.



Photographie 54 : Visibilité depuis la RD 39 à l'entrée est du village de Curçay-sur-Dive.



Photographie 55 : Visibilité depuis la route communale entre l'église et le village de Curçay-sur-Dive.

### 3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

Cinq sites protégés et deux sites patrimoniaux remarquables ont été recensés dans l'AER. Ils sont localisés sur les cartes en page suivante. Aucun site Unesco n'est présent.

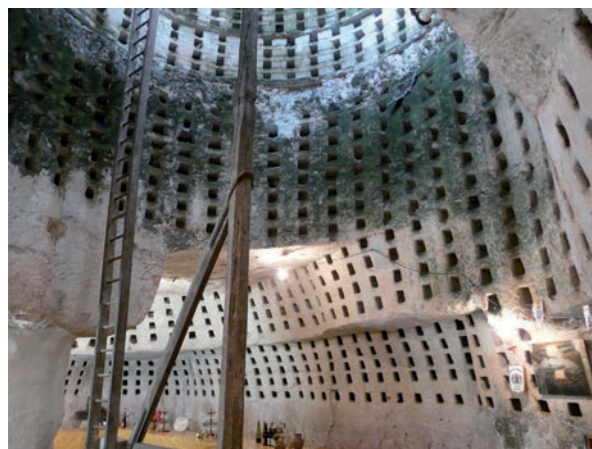
Un site est considéré avec une sensibilité modérée à forte, trois sites présentent une sensibilité modérée, un site une sensibilité faible et deux sites une sensibilité très faible.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort et ceux présentant une sensibilité faible à minima.

#### Le site inscrit du Château de Thouars et ses abords

Ce site comprend le château (MH n°21) ainsi que les autres monuments de la ville (MH n° 8 à 20) et les versants du Thouet. **L'enjeu de site est modéré.**

Situé à plus de 4,6 km au sud-ouest de la ZIP, on recense des visibilité ponctuelles au sein de l'urbanisation et depuis le château. Ces visibilité sont illustrées par les panoramas en pages précédentes au chapitre monuments historiques. **La sensibilité de ce site est modérée.**



Photographie 56 : Intérieur du pigeonnier troglodyte de Tourtenay (Source wikimedia, auteur Père Igor).



Photographie 57 : Environnement extérieur du pigeonnier.

#### Le site patrimonial remarquable de l'ancienne AVAP de Thouars

Ce site comprend le site inscrit décrit ci-dessus ainsi que les monuments de la ville (MH n° 8 à 21) et des quartiers résidentiels plus au nord. **L'enjeu de site est modéré.**

Situé à plus de 3,4 km au sud-ouest de la ZIP, on recense des visibilité ponctuelles au sein de l'urbanisation. Ces visibilité sont illustrées par les panoramas en pages précédentes au chapitre monuments historiques et au chapitre lieux de vie. **La sensibilité de ce site est modérée.**

#### Le site classé du pigeonnier de Tourtenay

Ce pigeonnier troglodyte est typique de la région et des possibilités d'excavation permises par le sous-sol. Situé à 500 m au nord du sommet de la Butte de Tourtenay, au sein d'une propriété viticole fermée mais visitable, il est peu visible de l'extérieur en raison de sa faible émergence verticale et de la végétation du parc où il se situe. **L'enjeu de site est modéré.**

Situé à plus de 3,3 km au nord de la ZIP, on recense des visibilité en dehors du périmètre, sans covisibilités. **La sensibilité de ce site est faible.**

#### Le site patrimonial remarquable de l'ancienne AVAP d'Oiron

Le périmètre englobe le village d'Oiron avec le château et la collégiale (MH n°23 et n°28) ainsi que le hameau de Leugny au sud et le parc d'Oiron (butte boisée) au nord-ouest. Comme détaillé précédemment, le château attire de nombreux visiteurs. **L'enjeu de site est modéré.**

Situé à plus de 2,7 km au sud-sud-est de la ZIP, on recense des visibilité larges vers la ZIP depuis les abords du château et depuis l'est du périmètre. Ces visibilité sont illustrées par les panoramas en pages précédentes au chapitre monuments historiques. **La sensibilité de ce site est modérée à forte.**

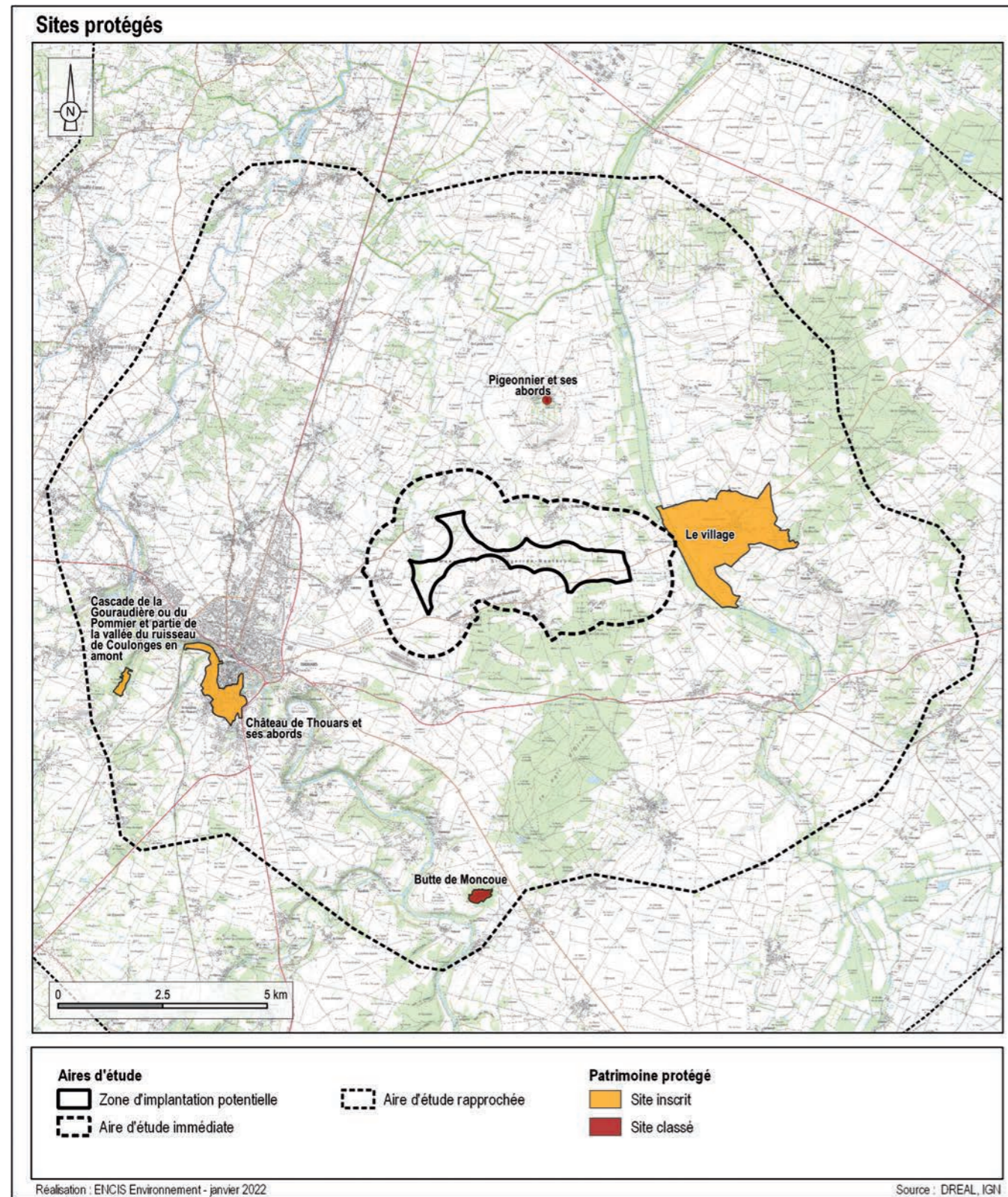
#### Le site inscrit du village de Curçay-sur-Dive

Le périmètre englobe le village de Curçay-sur-Dive et ses abords, puis tout le versant descendant vers le canal de la Dive. On retrouve ainsi le Pont de la Reine Blanche (MH n°2 dans l'AEI) ainsi que les ruines de l'église et le donjon (MH n°3 et n°4). Notons que le centre du village permet une vue en belvédère sur la vallée de la Dive et qu'un panorama en direction du sud-ouest a été aménagé. **L'enjeu de site est faible.**

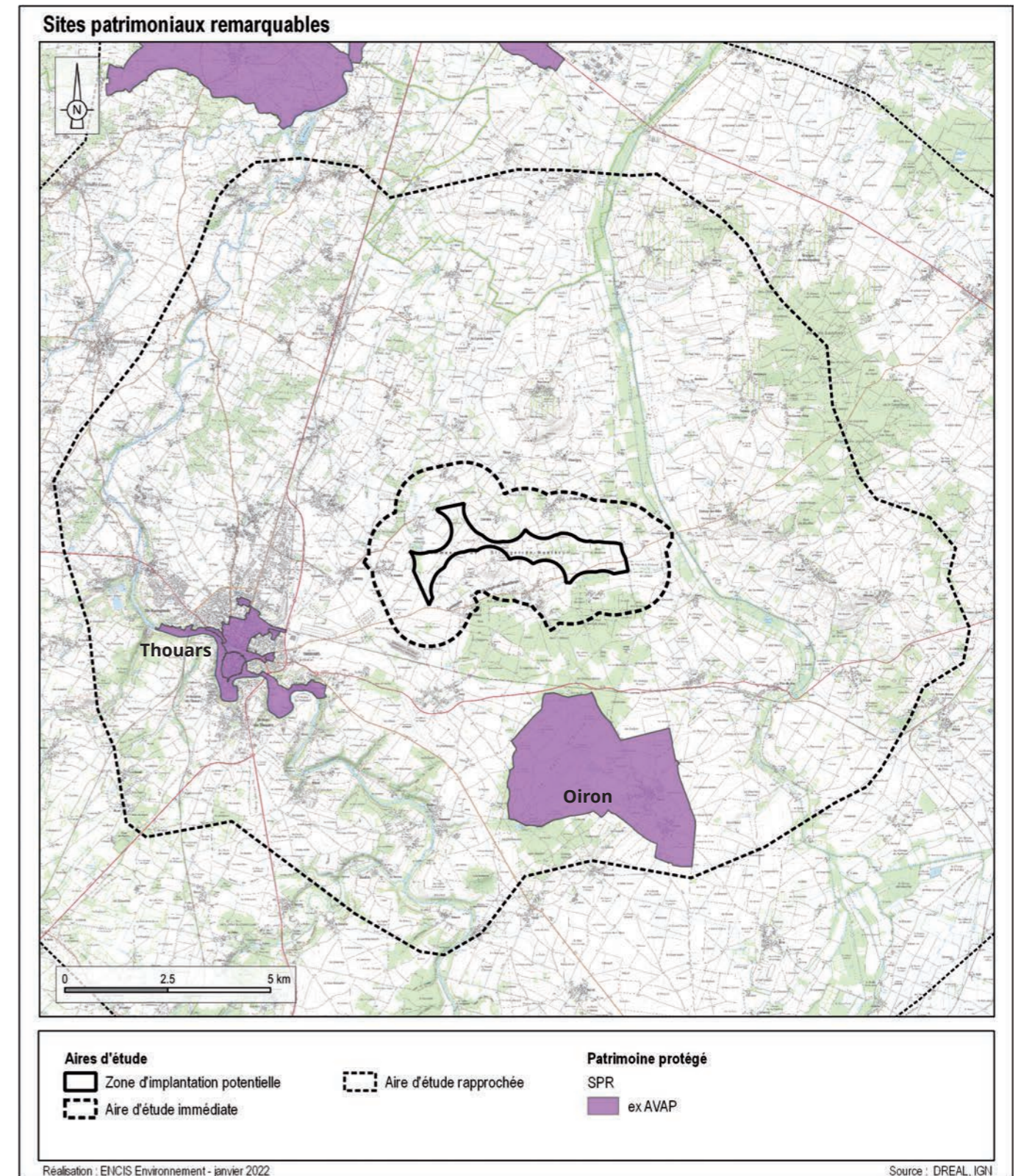
Le périmètre se situe à plus de 1,25 km à l'est de la ZIP. On recense des visibilité ponctuelles dans le village et des vues larges vers la ZIP en périphérie. **La sensibilité de ce site est modérée.**



Photographie 58 : Belvédère aménagé à Curçay-sur-Dive.



Carte 21 : Sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.



Carte 22 : Sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
39	79	Saint-Martin-de-Sanzay	Eglise Saint-Martin	Classé	Modéré	Visibilités partielles et anecdotiques dans le périmètre de protection, sans covisibilité recensée.	Très faible	8578
38	79	Mauzé-Thouarsais	Château du Pressoir	Inscrit	Faible	Visibilités partielles et anecdotiques dans le périmètre de protection, sans covisibilité recensée.	Très faible	7656
37	79	Argenton-l'Église	Pont de Taizon	Inscrit	Faible	Visibilités partielles et anecdotiques dans le périmètre de protection, sans covisibilité.	Très faible	7257
36	79	Saint-Martin-de-Sanzay	Commanderie de Prailles	Inscrit	Faible	Visibilités partielles et anecdotiques dans le périmètre de protection, sans covisibilité.	Très faible	7185
35	86	Berrie	Château	Classé	Modéré	Visibilité depuis les abords du château, propriété viticole privée.	Modérée à faible	7024
34	86	Saint-Laon	Dolmen	Classé	Faible	Visibilité partielle depuis un chemin agricole dans le périmètre de protection de ce dolmen peu accessible.	Très faible	7046
33	86	Saint-Laon	Dolmen de Chantebrault	Classé	Modéré	Visibilité aux abords de ce dolmen proche de la route et en cours de mise en valeur.	Modérée à faible	6566
32	79	Saint-Martin-de-Sanzay	Château de Sanzay	Inscrit	Faible	Covisibilité très partielle en limite du périmètre de protection.	Très faible	6509
31	86	Trois-Moutiers	Menhir	Inscrit	Faible	Situé dans un boisement et hors de la ZIV, absence de vue vers la ZIP depuis le monument et son périmètre.	Nulle	6400
30	86	Berrie	Prieuré du Bas Nueil (vestiges)	Classé	Modéré	En fond de vallée, visibilité extrêmement partielle depuis les abords.	Très faible	6173
29	86	Saint-Laon	Dolmen (la Pierre de Verre)	Classé	Faible	Peu visible et peu accessible au milieu d'un champ, covisibilité depuis la RD 759.	Très faible	5448
28	79	Oiron	Eglise Saint-Maurice, ancienne collégiale	Classé	Modéré	Covisibilités depuis le sud et l'est du monument.	Modérée	5437
27	86	Ternay	Château	Classé	Modéré	Visibilités filtrées par la végétation du parc depuis l'escalier et la façade ouest ainsi que l'allée d'accès.	Faible	5395
26	86	Berrie	Manoir de Savoie	Inscrit	Faible	Visibilité aux abords directs du manoir (propriété privée non visitable) et covisibilités depuis les routes.	Faible	5199
25	79	Missé	Moulin (restes du)	Inscrit	Faible	Visibilité vers la ZIP depuis le périmètre de protection (belvédère du Cirque de Missé) sans covisibilité.	Très faible	5143
24	79	Missé	Château de Marsay	Partiellement inscrit	Faible	L'environnement boisé et les coteaux arborés au nord masquent les vues vers la ZIP, on ne recense pas de covisibilité.	Nulle	5065
23	79	Oiron	Château	Partiellement Classé-Inscrit	Fort	Visibilités depuis les fenêtres du château, depuis certaines zones du parc et covisibilités depuis le sud-est du monument, dans le périmètre de protection et hors du périmètre.	Modérée à forte	4780
22	79	Taizé-Maulais	Dolmen E 134	Inscrit	Faible	Visibilité depuis le dolmen (parcelle privée peu accessible) et covisibilité depuis la RD 37 et depuis le parking et les panneaux explicatifs au sud.	Faible	4773
21	79	Thouars	Château	Classé	Modéré	Visibilité partielle depuis le monument et ses abords, ainsi qu'une covisibilité depuis la rive gauche du Thouet.	Modérée	5252
20	79	Thouars	Chapelle du château	Classé	Modéré	Visibilité partielle depuis le monument et ses abords, ainsi qu'une covisibilité depuis la rive gauche du Thouet.	Modérée	5241
19	79	Thouars	Hôtel des Trois Rois	Inscrit	Faible	Covisibilité très partielle dans le périmètre de protection depuis les remparts.	Très faible	5128
18	79	Thouars	Vieux Pont et poterne	Classé	Modéré	Covisibilité dans le périmètre de protection depuis les remparts.	Faible	5120
17	79	Thouars	Immeubles (prolongement du pont)	Partiellement Classé	Modéré	Covisibilité dans le périmètre de protection depuis les remparts.	Faible	5076
16	79	Thouars	Maison 15e siècle	Classé	Modéré	Covisibilité très partielle dans le périmètre de protection depuis les remparts.	Très faible	5045
15	79	Thouars	Eglise Saint-Laon	Classé	Modéré	Covisibilité depuis les remparts et la rive gauche du Thouet.	Faible	5019
14	79	Thouars	Hôtel de ville	Partiellement inscrit	Faible	Visibilité en limite du périmètre depuis les remparts, sans covisibilité.	Très faible	4994



INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
13	79	Thouars	Maison	Partiellement inscrit	Faible	Visibilité en limite du périmètre depuis les remparts, sans covisibilité.	Très faible	4978
12	79	Thouars	Eglise Saint-Médard	Classé	Modéré	Covisibilité depuis les remparts et la rive gauche du Thouet.	Faible	4974
11	79	Thouars	Tour du Prince de Galles	Classé	Modéré	Visibilité partielle depuis le monument et ses abords, ainsi que des covisibilités depuis le rempart et la rive gauche du Thouet.	Faible	4737
10	79	Thouars	Maison du Président Tyndo	Inscrit	Faible	Visibilité partielle depuis le monument et ses abords.	Faible	4709
9	79	Thouars	Tour du Prévôt	Classé	Modéré	Visibilité partielle possible depuis le sommet du bâtiment (non visitable) et covisibilité depuis les remparts et la rive gauche du Thouet.	Faible	4687
8	79	Thouars	Remparts (restes des anciens)	Classé	Modéré	Visibilité partielle depuis le monument (peu accessible) et ses abords.	Faible	4684
7	79	Saint-Cyr-la-Lande	Château de Baugé	Partiellement inscrit	Faible	Visibilités partielles vers la ZIP depuis les abords du monument.	Faible	4576
6	79	Sainte-Verge	Château de la Forêt	Partiellement inscrit	Faible	Visibilités partielles vers la ZIP en limite du périmètre de protection du monument sans covisibilité avec celui-ci, pas de vue depuis ses abords directs.	Très faible	4096
5	79	Tourtenay	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Faible	Visibilités partielles vers la ZIP en limite du périmètre de protection du monument et en covisibilité avec celui-ci, pas de vue depuis ses abords directs.	Faible	3787
4	86	Curçay-sur-Dive	Donjon	Classé	Modéré	Vues proches vers la ZIP depuis le monument (non visitable) et son périmètre.	Modérée	2889
3	86	Curçay-sur-Dive	Eglise (restes)	Inscrit	Faible	Vues ouvertes et proches vers la ZIP depuis le monument et son périmètre.	Modérée	2006

Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)	
79	Mauzé-Thoursais ; Saint-Jacques-de-Thouars	Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la vallée du ruisseau de Coulonges en amont	Site inscrit	Faible	Pas de vues depuis le périmètre, visibilités extrêmement partielles possibles en périphérie.	Très faible	7 à 7,7 km	
79	Plaine et vallées	La Butte de Moncoué	Site classé	Modéré	Visibilités partielles depuis la RD 37.	Très faible	6,8 km	
79	Thouars	Château de Thouars et ses abords	Site inscrit	Modéré	Visibilités ponctuelles au sein de l'urbanisation et depuis le château.	Modérée	4,6 à 5,7 km	
79	Thouars	AVAP de Thouars (ancienne)	SPR	Modéré	Visibilités ponctuelles au sein de l'urbanisation.	Modérée	3,4 à 6,4 km	
79	Tourtenay	Pigeonnier et ses abords	Site classé	Modéré	Visibilités en dehors du périmètre, sans covisibilités.	Faible	3,3 km	
79	Plaine et vallées (Oiron)	AVAP d'Oiron (ancienne)	SPR	Modéré	Visibilité larges vers la ZIP depuis l'est du périmètre.	Modérée à forte	2,7 à 7,5 km	
86	Curçay-sur-Dive	Le village	Site inscrit	Faible	Visibilités ponctuelles dans le village et larges en périphérie.	Modérée	1,25 à 4,1km	

Tableau 7 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.